Nations Unies A/S-30/PV.4

Assemblée générale

Trentième session extraordinaire

Documents officiels

4e séance plénière
Mercredi 20 avril 2016, à 15 heures
New York

Président : M. Lykketoft . . . . . (Danemark)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Urmas Reinsalu, Ministre de la justice de la République d'Estonie.

M. Reinsalu (Estonie) (*parle en anglais*) : Nous ne devons pas nous faire d'illusion. Le problème social posé par les drogues s'amplifie, et non l'inverse. Notre démarche commune doit résolument s'attaquer aux tendances modernes liées à cette menace. Nous devons davantage axer nos efforts sur la vente et le trafic de drogue sur Internet et la multiplication des nouvelles substances psychoactives. La politique mondiale en matière de drogues doit faire passer un message clair et cohérent, à savoir que tirer profit de la consommation de drogue est contraire aux principes fondamentaux de la dignité humaine. La généralisation des drogues ne justifie en rien l'idée que les drogues seraient un élément normal et accepté de l'avenir de l'humanité. Notre position morale doit être que les drogues ne sont pas un aspect normal de la liberté et des choix individuels. Loin de là. Nous devons prendre conscience des risques et dangers qu'elles présentent et les considérer comme une voie rapide vers la destruction totale de la volonté personnelle. À cet égard, je considère que le document final (résolution S-30/1, annexe) que nous avons adopté hier marque une avancée importante.

L'Estonie s'associe pleinement à la position commune de l'Union européenne sur cette question. À l'ONU, nous nous sommes concentrés sur la défense des droits de l'homme, et je déplore donc que nous n'ayons pas été en mesure de faire de progrès concernant l'abolition de la peine de mort et d'autres peines cruelles pour les infractions liées à la drogue.

L'Estonie se trouve sur un des itinéraires qu'emprunte le trafic de drogue en Europe. En 2014, mon gouvernement a adopté une nouvelle politique de prévention en matière de drogues. Honnêtement, les problèmes auxquels nous devons faire face sont considérables et complexes. Les consommateurs de drogues injectables sont trop nombreux et nous avons un des taux les plus élevés de décès par overdose en Europe. Il y a lieu d'être exaspéré par cette situation et d'adopter une politique ferme et honnête à ce sujet.

Notre première priorité est la prévention et le Gouvernement investit donc bien plus dans ce domaine depuis quelques années. Nous axons nos efforts sur des mesures ayant fait leurs preuves qui ciblent les enfants, les familles et les écoles, et nous devons continuer les efforts de prévention de ce genre. Le deuxième pilier de notre stratégie est la réduction des risques. Nous avons lancé des programmes d'échange de seringues, de traitement de substitution à la méthadone, de mise à disposition de la naloxone et d'appui sociopsychologique. Nous considérons que la réduction des risques profite à tous et ne nuit à personne. Le traitement constitue le troisième pilier. Nous avons beaucoup de progrès à faire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

16-11079(F)

à cet égard. Nous avons modifié notre législation pour proposer d'autres solutions que l'incarcération ainsi qu'un traitement à ceux qui en ont besoin. Nous nous employons actuellement à veiller à ce que suffisamment de services de traitement de qualité soient offerts dans tout le pays.

La répression joue également un rôle important dans notre politique en matière de drogues. Le Gouvernement attend de la police qu'elle fasse porter ses efforts en priorité sur la lutte contre la criminalité organisée et la réduction de la disponibilité des drogues les plus dangereuses. L'État doit apporter une aide lorsque cela est nécessaire et infliger de lourdes peines si c'est justifié. Notre démarche à l'avenir consistera à prendre des mesures intelligentes, proportionnées à l'égard des consommateurs et fermes envers les organisateurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paiboon Koomchaya, Ministre de la justice du Royaume de Thaïlande.

M. Koomchaya (Thaïlande) (*parle en thaï; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : La Thaïlande tient d'abord à remercier l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, qui consacre l'importance de la coopération internationale pour aborder ce défi mondial.

Nous saluons le rôle que joue la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues. Nous appuyons le travail réalisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour coordonner la coopération internationale et en assurer la cohérence afin de veiller à la mise en œuvre efficace de la politique internationale de contrôle des drogues, et par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour suivre l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

La Thaïlande se félicite également de l'adoption, hier, du document final (résolution S-30/1, annexe), qui a fait l'objet de consultations intensives entre les États Membres, y compris la Thaïlande. Nous réaffirmons notre volonté de veiller à l'application effective des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Nous souscrivons à une approche équilibrée qui inclue une réduction tant de l'offre que de la demande.

La Thaïlande fait sienne la position de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est sur la question. Nous ne sommes favorables ni à la légalisation de drogues illicites, étant donné qu'il existe d'autres mesures, ni ``a la dépénalisation des infractions graves. Dans le même temps, nous pensons que les toxicomanes doivent être soignés et réintégrés et non incarcérés, et nous prônons l'application des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)

La Thaïlande encourage l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, et nous reconnaissons qu'il existe un lien entre le développement alternatif et les objectifs de développement durable. C'est pourquoi il faut encourager l'intégration de programmes de développement alternatif dans les plans et stratégies nationaux de développement. Le développement alternatif peut également être applicable en milieu urbain et peut aider à régler les problèmes socioéconomiques.

Le Gouvernement royal thaïlandais réaffirme sa volonté inébranlable de lutter contre le problème de la drogue dans le Triangle d'or, qui est l'une des plus importantes sources de production de drogues illicites, dont pâtissent d'autres régions. Remédier au problème du trafic de précurseurs chimiques dans le Triangle d'or est l'une de mes priorités. Je demande instamment aux pays d'origine de se concentrer sur ce problème et d'œuvrer de concert à son règlement. Nous avons établi une coopération dans le bassin du Mékong dans le cadre de notre plan d'opération pour un Mékong sûr, en vue d'accélérer la mise en œuvre des plans d'action opérationnels sous-régionaux et nationaux de lutte contre le trafic de stupéfiants et de leurs précurseurs. L'opération pour Mékong sûr a donné des résultats positifs, et je sais gré aux Gouvernements de la Chine, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, du Viet Nam et du Cambodge de leur ferme attachement et leur appui sans faille à cette opération. Je remercie également le Gouvernement australien et l'ONUDC de leur coopération et de leur appui qu'ils n'ont cessé de nous apporter à cet égard.

Enfin, la Thaïlande est disposée à travailler avec la communauté internationale pour atténuer les risques posés par le problème mondial de la drogue. Ces efforts sont fondés sur le principe de la responsabilité commune et partagée et sur des partenariats. Je serais tout à fait ravi que les pays donateurs potentiels et les organisations

internationales s'engagent aux côtés des pays de l'Asie du Sud-Est dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Juras Požela, Ministre de la santé de la République de Lituanie.

M. Požela (Lituanie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, que d'être présent ici parmi vous aujourd'hui aux côtés d'autres intervenants. La Lituanie considère que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue est une occasion importante pour la communauté internationale de faire le point de ce qui a été réalisé et d'évaluer ce qui reste à faire pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. C'est pourquoi la Lituanie a, aux côtés de tous les États membres de l'Union européenne (UE), pris une part active aux préparatifs de la présente session extraordinaire, au moyen de contributions et aidant à la définition de notre position commune.

Nous nous associons pleinement à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/S-30/PV.1).

Si elle reconnaît les progrès qui ont été accomplis en vue du règlement du problème mondial de la drogue, la Lituanie regrette néanmoins qu'il demeure un défi majeur pour la communauté internationale et continuera d'exiger une coopération bilatérale, régionale et internationale accrue et efficace, fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée. Nous sommes d'avis aussi qu'il faut une coopération efficace entre toutes les entités pertinentes du système des Nations Unies pour que nous puissions élaborer une politique efficace de lutte contre la drogue axée sur les droits de l'homme et la santé publique et fondée sur des données scientifiques et sur les pratiques optimales.

La consommation de drogues est un problème de santé publique. Le phénomène de la toxicomanie doit en même temps être compris et reconnu de plus en plus comme un problème de santé chronique mais curable dû à plusieurs facteurs, et c'est pourquoi nous devons fonder nos politiques de lutte contre la drogue sur une approche équilibrée, axée sur les droits de l'homme et la santé publique. Nous devons placer les êtres humains au cœur de nos réponses. Nous devons également faire en sorte qu'un large éventail de services de réduction de la demande de drogue puissent fournir des approches favorables aux groupes vulnérables, qui soient différenciées et fondées sur des données scientifiques afin qu'elles puisent répondre au mieux aux différents besoins de ces groupes.

Nous sommes entièrement d'accord qu'il importe de veiller à une meilleure application des dispositions des traités et des déclarations politiques relatifs au contrôle des drogues existants, et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui débouche sur une approche équilibrée, globale et intégrée, dans laquelle la santé et le bien-être sont placés au cœur de la politique de lutte contre la drogue, les droits de l'homme promus et le principe de proportionnalité appliqué. La Lituanie est convaincue que le succès dépend de la volonté politique et de la capacité des États à mettre en œuvre des politiques et pratiques fondées sur des éléments factuels et conformes aux conventions. Au titre des conventions relatives au contrôle des drogues, les États parties sont déterminés à veiller à ce que l'accès aux stupéfiants et aux substances psychotropes placés sous contrôle aux fins de l'atténuation de la douleur et de la souffrance ne soit pas indûment limité, tout en reconnaissant qu'il importe d'en prévenir l'abus, l'usage illicite et le détournement.

La Lituanie est fermement convaincue que les droits de l'homme font partie intégrante de toute réponse au problème de la drogue. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'application de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue est contraire au droit international et à l'esprit des conventions des Nations Unies, relatives au contrôle des drogues. À l'instar de tous les États membres de l'Union européenne, la Lituanie déplore que l'interdiction de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue n'ait pas été mentionnée dans le document final de la session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe), et ce en dépit des appels lancés à cet effet par l'Union européenne et plusieurs États, organismes des Nations Unies et organisations de la société civile.

Nous sommes présentement confrontés à de nombreux défis nouveaux, comme les nouvelles substances psychoactives, les nouvelles tendances en matière de production illicite et les itinéraires empruntées par les trafiquants. Nous assistons aussi à la rapide évolution d'un nouveau marché, celui de la vente et de l'achat de médicaments via Internet. L'usage abusif de médicaments licites prolifère dans de nombreux pays. À notre avis, ces obstacles à une solution au problème mondial de la drogue requièrent une réponse concertée de la part de toutes les parties prenantes, aux

niveaux national, régional et international. Compte tenu des liens étroits qu'il y a entre l'offre et la demande, il importe que les secteurs de la justice et de la santé collaborent sur ces questions.

Nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer qu'il importe que la société civile et la communauté scientifique participent à l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques de réduction de la demande de drogue, au niveau national comme au niveau international. La Lituanie est fière que la délégation lituanienne officielle à cette session extraordinaire comprenne plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales.

La présente session extraordinaire est pour nous tous une occasion importante d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques fondées sur des données scientifiques, de promouvoir des mesures de santé publique privilégiant la prévention fondée sur des données scientifiques, notamment traitement et mesures de réduction des risques, et des sentences proportionnées, ainsi que de renforcer la coopération opérationnelle contre le crime organisé. Les preuves émanant de la recherche montrent clairement que les stratégies de réduction des risques sont bénéfiques pour la santé, car elles empêchent les surdoses et la transmission de maladies comme le VIH et l'hépatite B et C, Elles contribuent aussi avec beaucoup d'efficacité à réduire le taux de criminalité au sein des communautés. C'est pourquoi la Lituanie a toujours joué un rôle de premier plan dans la diffusion des connaissances et des compétences sur les stratégies modernes en matière de réduction des risques et de traitement biologique, psychologique et social des toxicomanes et les familles affectées dans l'ensemble de la région.

Le chemin parcouru jusqu'à la trentième session extraordinaire a été long et le dur travail n'est pas terminé. Nous sommes tous déterminés à œuvrer pour atteindre nos objectifs communs de lutte contre le problème mondial de la drogue, en renforçant la coopération nationale, régionale et internationale. En Lituanie, nous avons l'intention d'étudier avec soin les idées nouvelles intégrées dans le document final, et de voir quelles conclusions tirer au niveau national et quels changements apporter à nos politiques de contrôle des drogues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sohn Mungi, Ministre de la sécurité des produits alimentaires et des médicaments de la République de Corée.

M. Sohn Mungi (République de Corée) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à la présente session extraordinaire, et je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous ceux présents ici qui ont rendu possible cette manifestation.

La communauté internationale s'est résolument engagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue en adoptant en 2009 la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Des progrès significatifs ont été réalisés depuis lors. Le champ des débats s'est élargi et s'est étendu au-delà de la simple question du contrôle des auteurs d'infractions. La nouvelle approche est plus proactive et plus équilibrée, puisqu'elle tient compte des membres vulnérables de la société, tels que les femmes et les enfants, et promeut l'éducation et la protection sociale.

Malgré ces progrès et les efforts que n'ont cessé de déployer l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, nous continuons d'être confrontés à de nouveaux défis et menaces. Par exemple, le trafic de drogues par Internet est généralisé et progresse. Les stupéfiants prescrits pour l'usage médical sont détournés et les nouvelles substances psychotropes prolifèrent. Le trafic de drogues sur Internet, en particulier, a explosé. La nature transfrontière d'Internet fait qu'il est extrêmement difficile pour un pays de s'attaquer à ce problème unilatéralement. J'espère sincèrement que la présente session extraordinaire permettra d'aborder cette question et d'avancer vers la mise en place d'un régime de coopération spécifique visant à lutter contre le trafic de drogues sur Internet.

Pour ce qui est des stupéfiants médicaux, nous devons prévenir leur usage abusif tout en soutenant leur utilisation adéquate. À cette fin, nous avons mis au point en Corée un système reposant sur l'infrastructure des technologies de l'information, qui permet de surveiller l'usage médical des stupéfiants du début à la fin. Grâce à ce système, nous pouvons suivre les utilisations autorisées de ces drogues depuis le moment de leur fabrication jusqu'à leur distribution et même leur prescription. Nous nous réjouissons à l'idée de partager nos données d'expérience et nos connaissances et de fournir une assistance technique en la matière.

La Corée est plus que jamais déterminée à aider la communauté internationale à lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec la communauté

internationale en tant que partenaire fiable sur la voie du développement durable, de la paix et de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

M. Makei (Bélarus) (*parle en russe*) : L'adoption, en 2009, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, a marqué le passage à une approche stratégique plus coordonnée de la lutte contre ce fléau dans le contexte d'une interdépendance croissante des processus mondiaux. Nous saluons les activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Pour sa part, le Bélarus est partie aux trois conventions relatives au contrôle des drogues et est pleinement attaché aux principes de la Déclaration politique de 2009. Nous avons créé une base institutionnelle solide qui nous permet de mener une lutte implacable et ciblée contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Au cours des dernières années, nous avons adopté des mesures supplémentaires qui nous ont permis d'interdire à toutes fins pratiques la distribution de nouvelles substances psychoactives.

Néanmoins, aussi efficaces que puissent être les mesures prises par les États, le meilleur moyen de mettre fin à la propagation des stupéfiants est de faire en sorte que la société les rejette catégoriquement. Pour ce faire, nous devons créer les attitudes correspondantes. Nous pensons donc que nous devons renforcer la lutte contre la prolifération des drogues en appuyant la famille, en tant qu'institution sociale de base qui joue un rôle capital dans l'éducation des enfants et des jeunes.

Malgré les quelques progrès qui ont été réalisés à l'échelon mondial dans la lutte contre le trafic illicite de drogues, force est constater que le problème n'a été qu'endigué, et non résolu. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur deux points. Premièrement, les stupéfiants sont étroitement liés à d'autres menaces transnationales telles que le terrorisme, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent. Il est donc clair que si nous voulons contrer efficacement l'un de ces problèmes, nous devons faire des progrès sur tous les fronts. Nous sommes convaincus que nous pouvons trouver une solution à cette tâche difficile et nous disposons d'un bon outil pour ce faire, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale).

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par l'apparition récente de nouvelles substances psychoactives qui ne sont pas interdites par les conventions en vigueur, mais dont la consommation produit des effets aussi puissants que les drogues traditionnelles. À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur la résolution de portée générale relative à cette question, qui a été proposée par l'Australie, le Bélarus et les États-Unis d'Amérique et adoptée récemment à la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants. Je suis fermement convaincu que la mise en œuvre de la résolution nous aidera à trouver des moyens efficaces de lutter contre le phénomène des nouvelles substances psychoactives.

Pour terminer, je forme le vœu que la présente session extraordinaire donne un nouvel élan aux efforts de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jesús Gracia Aldaz, Vice-Ministre chargé du développement et des relations avec l'Amérique latine du Royaume d'Espagne.

M. Aldaz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Avant d'exposer la position de l'Espagne sur la question dont nous sommes ici saisis, je tiens à m'associer à la déclaration faite hier par M. Mimica au nom de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1).

Je voudrais commencer par souligner que le Gouvernement espagnol est fermement convaincu de la validité et de l'utilité des trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, à la fois pour la protection de la santé physique et morale de nos peuples et pour la mise en place d'un régime efficace concernant l'usage de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques exclusivement. Nous considérons que les trois conventions constituent un cadre juridique international qui, s'il est interprété avec une souplesse raisonnable, peut continuer à jouer le rôle de premier plan que la communauté internationale lui a attribué en matière de lutte contre la drogue.

S'appuyant sur son évaluation de ces normes et dispositions, l'Espagne préconise une approche équilibrée entre la réduction de l'offre et de la demande de drogues, ce qui signifie que la coopération internationale visant à atteindre cet objectif doit être menée sur la base de la responsabilité commune et

partagée entre les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs.

Sur la base de ce qui précède, je crois également que nous devons renforcer les dispositions des trois conventions fondamentales en les interprétant à la lumière d'autres instruments des Nations Unies, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 3, qui prévoit le renforcement de la prévention de l'abus de substances créant une dépendance, y compris la toxicomanie, et le traitement des problèmes de santé liés à leur consommation.

Conformément aux objectifs de développement durable, et en ma qualité de responsable de la coopération internationale de mon pays, je suis heureux d'annoncer que l'Espagne est fermement attachée à ces objectifs et qu'avec d'autres partenaires multilatéraux et nationaux, elle est en train d'élaborer des programmes de coopération – notamment le Programme de coopération entre l'Amérique latine et l'Union européenne dans le domaine des politiques sur les drogues – qui visent à favoriser les possibilités de développement alternatif pour les populations touchées par la culture de cannabis, de coca ou d'opium. Nous savons que la pauvreté, le manque de valeurs morales et l'absence de possibilités pour les jeunes sont des éléments qui contribuent fortement au maintien et au développement du trafic de stupéfiants.

Je tiens à souligner que l'Espagne attache une grande importance à l'élaboration de politiques de développement alternatif pour les populations qui produisent les substances de base des stupéfiants, et ce développement doit aller au-delà de la simple élimination des cultures incriminées. Cela dit, un développement véritable, profond et durable passe par le renforcement des mécanismes juridiques et institutionnels de l'état de droit. Ce n'est qu'en se fondant sur les pratiques de la bonne gouvernance que l'on parviendra à éliminer la corruption encouragée par les réseaux de narcotrafiquants pour pervertir les démocraties et appauvrir les populations afin de mieux les assujettir à leurs intérêts. De même, nous sommes convaincus que, à l'instar de toute politique de développement, il convient face à ce problème de donner la part belle aux femmes, car elles sont bien souvent le socle de la famille et que c'est à elles qu'il revient de prendre soin des mineurs exposés aux effets nocifs de la consommation de drogue.

Cela m'amène à développer plus avant ce que je disais tout à l'heure concernant le lien entre les conventions des Nations Unies et les principes en matière de droits de l'homme. L'Espagne, qui défend avec acharnement l'abolition de la peine de mort, estime que les politiques de lutte contre le trafic de stupéfiants doivent être strictement respectueuses des droits de l'homme et qu'en tout cas, comme le stipule le document final de la présente session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe), les peines qui sanctionnent le trafic de stupéfiants doivent être proportionnées à la gravité des infractions commises. C'est pourquoi, dans la droite ligne de la déclaration et de l'explication de position de l'Union européenne sur la peine de mort (voir A/S-30/PV.1), je regrette que le document final ne contienne aucune référence à la peine de mort. De même, je renouvelle l'appel lancé aux pays qui appliquent toujours la peine de mort pour les crimes liés à la drogue afin qu'ils décrètent un moratoire pour avancer vers l'abolition de ce châtiment.

J'inclus dans la rubrique des droits de l'homme les politiques de santé publique, qui doivent fournir une assistance globale en matière de prévention, de traitement des personnes, de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants et des maladies qui y sont associées, notamment la pandémie de sida, et enfin de réadaptation. L'Espagne a été pionnière dans les années 80 et 90 en matière de réduction des risques, et cela lui a permis de vaincre le fléau de la consommation d'héroïne qui la minait à cette époque. C'est pourquoi, forte de son expérience, l'Espagne prône le recours à de telles mesures, y compris dans des domaines peu habituels dans d'autres pays, comme par exemple les politiques carcérales afin d'envisager des peines de substitution mais également de traiter les prisonniers toxicomanes en vue de leur réadaptation et de leur réinsértion complète dans la société.

Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer les liens pervers que les réseaux de narcotrafiquants tissent avec les organisations terroristes pour servir leurs intérêts mutuels. Parmi les autres effets indésirables du trafic de stupéfiants, il y a la corruption des institutions de l'état de droit et le blanchiment de capitaux, qui nous appauvrit tous. L'Espagne mène une lutte sans merci contre ces fléaux grâce à l'action efficace de ses organes judiciaires et des forces de police spécialisées.

Je termine en rappelant que par le passé, mon pays a comme tant d'autres subi le terrible fléau du trafic des stupéfiants. Heureusement, les gouvernements

successifs et la société espagnole ont compris que la répression des bandes criminelles organisées devait être en tout temps compatible avec le plus strict respect du droit et des principes de l'état de droit, et qu'en outre, les consommateurs de stupéfiants ne devaient pas être pénalisés parce qu'ils souffrent de ce qui n'est autre qu'une maladie, et qu'à ce titre ils devaient recevoir un soutien social, psychologique et médical et n'être en aucun cas sanctionnés par des peines de prison.

Sur la base de ces considérations, nous coopérons avec de nombreux acteurs multilatéraux et nationaux, et nous sommes disposés à partager notre expérience et à mettre nos moyens humains et techniques à disposition de la communauté internationale pour lutter contre ce fléau, dans le cadre des conventions des Nations Unies et en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres organismes spécialisés de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gerry Chanda, Vice-Ministre de l'intérieur de la République de Zambie.

M. Chanda (Zambie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser les félicitations de ma délégation, Monsieur le Président, pour la manière dont vous dirigez les travaux de cette session extraordinaire.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de la Thaïlande au nom du Groupe des Sept au début de la présente séance et de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/S-30/PV.2). Nous souscrivons également à la déclaration faite par le représentant de la République populaire de Chine (voir A/S-30/PV.1).

Le Gouvernement de la République de Zambie reconnaît le rôle primordial que joue la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, comme le stipule la résolution 58/8 de la Commission. À cet égard, je remercie la Commission des stupéfiants de son rapport sur ses travaux préparatoires à la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue (voir A/S-30/4).

Le trafic et l'abus de drogues continuent de poser de graves problèmes d'ordre social, sanitaire, sécuritaire et économique aux communautés du monde entier, et ce en dépit des efforts croissants que déploie la communauté mondiale pour lutter contre la production, le trafic et l'utilisation de drogues illicites. La Zambie n'est pas épargnée par les incidences néfastes de ce fléau mondial, car l'abus et le trafic de drogues illicites continuent de ravager des familles et des communautés entières. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour me féliciter vivement des efforts mondiaux visant à contrôler la consommation et le trafic de drogues illicites.

La Zambie était autrefois une simple voie de transit pour les drogues illicites, mais la situation a évolué et le pays est maintenant un consommateur de drogues telles que la cocaïne et l'héroïne. La consommation de cocaïne et d'autres drogues dures est en hausse. En conséquence, le Gouvernement zambien, par le biais de sa commission de lutte contre la drogue, continue de mettre en œuvre des programmes de réduction de la demande fondés sur l'éducation et la sensibilisation des citoyens aux dangers des drogues illicites, et il a mis en place des services d'accompagnement, de traitement et de réinsertion des toxicomanes.

Pour promouvoir en amont la prévention de la consommation de drogue chez les jeunes, le Gouvernement de la République de Zambie a inscrit les questions relatives à la drogue et au blanchiment d'argent aux programmes scolaires dès l'école primaire et secondaire, et a notamment conçu et publié des brochures sur les drogues illicites et le blanchiment d'argent. En outre, mon gouvernement a lancé un programme pour les jeunes dont l'objectif est de soutenir financièrement ceux qui encouragent l'autonomisation des jeunes en les aidant à créer leur propre entreprise et à éviter ainsi de tomber dans la consommation de drogues illicites, telle la cocaïne.

Par ailleurs, le Gouvernement zambien procède régulièrement à un examen des lois relatives au contrôle des drogues pour faire face aux nouveaux défis, menaces et réalités, ce qui permet une stratégie intégrée et équilibrée en matière de lutte contre les drogues illicites. Afin de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres crimes relevant de la criminalité transnationale organisée, la Zambie a également mis en place un service d'enquêtes sur le blanchiment d'argent, qui enquête sur toutes les infractions liées au blanchiment d'argent et relève de la Commission de lutte contre la drogue.

Pour le Gouvernement zambien, les trois conventions internationales relatives aux drogues et leurs protocoles sont la clef de voûte de mesures internationales efficaces en matière de contrôle des drogues et de prévention. Nous soulignons à quel point il importe de réaliser les buts et objectifs énoncés dans

la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Nous réaffirmons que ces instruments internationaux suffisent pour ce qui est de donner les orientations nécessaires et d'élaborer les approches appropriées pour endiguer le problème mondial de la drogue. Même si nous sommes conscients que la lutte contre le problème mondial de la drogue exige une approche équilibrée et intégrée, nous estimons que les appels à la dépénalisation et à la légalisation des drogues illicites, comme le cannabis, sont contraires à l'esprit des trois conventions internationales relatives aux drogues.

Je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter du document final de la présente session (résolution S-30/1, annexe) et de l'attention particulière qu'il accorde aux droits de l'homme, aux jeunes, aux femmes, aux enfants et aux communautés vulnérables. Nous souscrivons pleinement aux recommandations énoncées dans ce document, en particulier en ce qui concerne la nécessité de renforcer la prise de conscience et les capacités des décideurs afin de faire en sorte que les politiques nationales respectent pleinement les droits de l'homme et protègent la santé et le bien-être des communautés et de la société dans son ensemble.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le problème mondial de la drogue demeure un défi majeur pour la communauté internationale et exige une coopération bilatérale et multilatérale efficace et accrue, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée, afin de traiter efficacement tous les aspects de ce fléau. Je voudrais en outre réaffirmer l'engagement de la Zambie à promouvoir la coopération régionale et internationale grâce au partage des informations, des compétences et des meilleures pratiques sur les mécanismes de prévention et de traitement de la toxicomanie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Marek Tombarkiewicz, Vice-Ministre de la santé de la République de Pologne.

M. Tombarkiewicz (Pologne) (*parle en anglais*) : La République de Pologne appuie pleinement les priorités de la politique de prévention du problème de la drogue énoncées dans la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne au nom de ses États membres (voir A/S-30 /PV.1).

La Pologne se félicite des possibilités offertes par le document élaboré à la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants qui s'est tenue à Vienne (voir A/S-30/4) et par cette session extraordinaire aux membres de la communauté internationale qui souhaitent mettre en place des politiques efficaces et fondées sur les droits de l'homme et des données factuelles en matière de drogues. La Pologne note également avec satisfaction que la majorité des dispositions de la résolution S-30/1 visant à améliorer l'efficacité des politiques de prévention du problème de la drogue promeuvent des mesures fondées sur une évaluation réaliste du potentiel mondial et régional; garantissent le respect de la diversité culturelle, sociale et économique; et prennent en compte la nécessité de coopérer et de coordonner les mesures prises par les institutions supranationales et la communauté internationale.

La Pologne convient pleinement que les principes sur lesquels reposent les politiques de prévention doivent se fonder sur des solutions qui vont au-delà de l'interprétation restreinte de la notion de substances placées sous contrôle. Ces principes doivent être envisagés dans le contexte des droits de l'homme et permettre d'établir un équilibre entre les exigences de la santé publique et de la lutte contre la criminalité et la participation des représentants de la communauté scientifique et de la société civile dans le processus d'analyse et la formulation des stratégies et des plans d'action relatifs à la surveillance active, à l'évaluation des risques, à la recherche scientifique et aux bonnes pratiques. Nous sommes fermement convaincus que, dans un avenir proche, il sera possible de discuter, au niveau international, des questions liées à l'abolition de la peine de mort ou à la disponibilité des programmes de réduction des risques pour différents groupes de bénéficiaires, des programmes mis en œuvre dans le cadre des mesures de prévention, de traitement et de réinsertion.

Dans cette déclaration, nous voudrions attirer l'attention sur les défis auxquels se heurtent les politiques en matière de drogues qui, à notre avis, revêtent une importance particulière. Nous pensons que les politiques en matière de drogues doivent faire partie intégrante d'une politique sociale au sens large, dont les fondements scientifiques, éthiques et juridiques sont dans la mesure du possible exempts de toute ingérence idéologique ou politique. La politique de prévention doit également se fonder sur une compréhension exhaustive des problèmes liés à la toxicomanie et faire appel aux institutions qui s'occupent de la santé, des

politiques sociales et de la sécurité des citoyens, et pas seulement aux institutions spécialisées exclusivement dans les activités antidrogue. Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'à l'heure de la mondialisation des différents processus, la coopération et une action coordonnée sont plus que jamais nécessaires.

La Pologne attache une attention particulière aux nouvelles substances psychoactives. Nous estimons qu'elles vont constituer l'un des plus graves problèmes de santé publique et de sécurité dans les années à venir. Nous pensons également que pour faire face efficacement au problème des nouvelles substances, étant donné son caractère transfrontalier et sa portée mondiale, une coopération systématique et structurée et la coordination des mesures au niveau des Nations Unies s'imposent. La lutte contre les fabricants de nouvelles substances psychoactives aboutit rarement aux résultats escomptés, et l'expérience de nombreux pays et institutions internationales en la matière a montré que les techniques et programmes en place depuis de nombreuses années sont inefficaces, car ils réagissent au lieu de prévenir et ont recours à de longues procédures.

Par conséquent, il est essentiel d'investir dans la sensibilisation du public et dans la prévention. Il sera impossible de développer la responsabilité individuelle et collective en ce qui concerne l'usage de substances psychotropes sans renforcer la coopération et la coordination avec les autorités régionales et locales et les organisations non gouvernementales. Par conséquent, à notre avis, nous devons nous efforcer de concilier les deux tendances, sans perdre de vue le contexte international, afin de promouvoir le principe de subsidiarité et d'investir dans l'élaboration de politiques locales en matière de drogues, qui ont plus de chances de donner lieu à des interventions rapides et efficaces face à l'évolution du problème de la drogue et des besoins de la société, car elles sont plus proches des citoyens.

La Déclaration de Varsovie, issue de la deuxième conférence internationale sur les politiques en matière de drogues en milieu urbain, tenue en 2016, est un exemple d'une telle approche, qui met en évidence l'importance et la nécessité d'élaborer et de coordonner les programmes de prévention de la toxicomanie en milieu urbain. La Pologne estime également qu'il est pratiquement impossible de réduire sensiblement et d'éliminer les problèmes résultant de la dépendance dans le monde contemporain sans la participation de tous les acteurs clefs, notamment les représentants de la communauté internationale, les institutions internationales, les autorités politiques nationales et les représentants des organisations non gouvernementales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Le Quy Vuong, Ministre adjoint de la sécurité publique de la République socialiste du Viet Nam.

M. Quy Vuong (Viet Nam) (*parle en vietnamien; texte anglais fourni par la délégation*) : Le Viet Nam se félicite de la convocation de cette session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue en 2016, qui arrive à point nommé. Le Viet Nam se félicite vivement de l'adoption de la résolution S-30/1. Il est convaincu que ce document global marque une étape importante car il réaffirme la détermination des États membres et du système des Nations Unies à s'attaquer au problème mondial de la drogue.

Pleinement conscient des conséquences complexes et lourdes de la drogue sur la santé humaine, la société et le développement, le Gouvernement vietnamien a, ces dernières années, activement mis en œuvre des politiques et mesures globales et équilibrées pour prévenir les menaces liées à la drogue. Le Viet Nam a progressivement modernisé son système juridique et élaboré des stratégies et programmes de contrôle des drogues à long, moyen et court terme, conformément aux trois conventions des Nations Unies. Une loi sur la prévention et le contrôle en matière de drogues a été adoptée en 2000 puis modifiée en 2008. Une stratégie nationale pour le contrôle des drogues à l'horizon 2020 et un programme à l'horizon 2030 ont également été adoptés en 2011. Pour assurer une coordination multisectorielle efficace en matière de contrôle des drogues, un comité national pour le contrôle des drogues a été officiellement créé en 2000. En 2013, l'Assemblée nationale a adopté la nouvelle Constitution, dont un chapitre est consacré aux droits de l'homme.

Le Viet Nam considère que le cadre global actuel en matière de drogues défini par les trois conventions internationales reste l'élément essentiel du régime international de contrôle des drogues. Le Viet Nam partage la vision à long terme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'autres pays fondée sur la politique consistant à « dire non à la drogue » et ayant pour but un monde exempt de drogues. Les solutions en matière de contrôle des drogues doivent respecter un équilibre entre réduction de l'offre, de la demande et des risques par des mesures de répression,

et des mesures socioéconomiques afin d'éliminer les causes profondes du problème de la drogue et de renforcer la coopération internationale en matière de contrôle des drogues.

Le Viet Nam attache de l'importance à des mesures préventives telles que la communication et la sensibilisation afin de mieux faire comprendre le problème et de promouvoir un consensus et mobiliser la participation active de l'ensemble de société à la mise en œuvre de programmes et d'activités en matière de contrôle des drogues. Par ailleurs, le Viet Nam a amélioré son système de contrôle des drogues par une décentralisation et la mise en place d'organismes compétents au niveau des provinces; renforcé les enquêtes et les poursuites judiciaires concernant les infractions liées à la drogue; intégré le développement alternatif aux programmes socioéconomiques et les programmes de réduction de la pauvreté; et mobilisé des ressources pour le contrôle des drogues. En vue de garantir la dignité des personnes, le Gouvernement vietnamien propose toute une série de services de traitement de la toxicomanie et de soutien basés sur divers modèles de traitement, y compris des services de consultation et des mesures de réduction des risques et d'appui à la réinsertion des usagers de drogues.

En dépit des progrès qu'il a accomplis, le Viet Nam continue de se heurter à de nombreuses difficultés. Premièrement, le Viet Nam est situé dans une région où la criminalité liée à la drogue est de plus en plus complexe. Deuxièmement, la consommation de nouvelles drogues et de substances psychotropes a augmenté, et cela exige les technologies et l'expérience nécessaires pour les contrôler efficacement. Troisièmement, nous ne disposons pas de ressources suffisantes pour appuyer le traitement et la réinsertion des toxicomanes. Pour régler ces problèmes, le Viet Nam souhaite bénéficier de l'appui généreux et efficace et de la coopération de ses partenaires et d'organismes des Nations Unies, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en particulier.

Pour sa part, le Viet Nam réaffirme sa ferme détermination à travailler en coopération étroite avec la communauté internationale, l'ASEAN en particulier, dans le cadre de la lutte mondiale contre la drogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Evika Siliņa, Secrétaire parlementaire au Ministère de l'intérieur de la République de Lettonie.

Mme Siliņa (Lettonie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que d'être présente ici aujourd'hui. Au nom de la République de Lettonie, je tiens à remercier le Conseil chargé des préparatifs de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale de ses efforts ainsi que toutes les parties prenantes de leurs contributions au document final (résolution S-30/1, annexe) et aux préparatifs.

La Lettonie s'associe pleinement à la position de l'Union européenne et se félicite que plusieurs propositions de l'Union aient été prises en compte dans le document final.

La Lettonie appuie fermement une politique équilibrée et efficace en matière de drogues basée sur des données scientifiques et axée sur les droits de l'homme et la santé publique. Nous demeurons attachés aux conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, qui représentent l'élément essentiel de l'action menée face au problème mondial de la drogue. Nous considérons que les dispositions de ces conventions laissent une marge de manœuvre suffisante pour prendre des mesures diverses afin de lutter contre le problème mondial de la drogue en tenant compte des contextes nationaux et régionaux.

La meilleure démarche devrait être adaptée aux particularités nationales, car chaque pays a des besoins spécifiques et il n'y a pas de solutions toutes faites. Le respect des droits fondamentaux de l'homme est un principe essentiel pour la Lettonie. À cet égard, nous sommes opposés à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception. Nous appelons les États qui maintiennent toujours la peine de mort à instaurer un moratoire sur l'exécution de cette peine comme première étape vers l'abolition de la peine capitale. La Lettonie considère que le principe de proportionnalité doit pouvoir être appliqué pour toutes les infractions liées à la drogue. Pour les personnes qui ont commis des infractions mineures sans violence liées à la drogue, des mesures substitutives à l'incarcération devraient être appliquées.

La Lettonie est consciente de l'importance de l'accès à des mesures de réduction des risques. Une politique efficace en matière de drogues doit comprendre la réduction de la demande, notamment par la prévention, le traitement et la réduction des risques, ainsi que la réduction de l'offre, qui passe par la lutte contre la criminalité liée à la drogue, des mesures contre le trafic de drogue et la coopération internationale. La Lettonie continue de promouvoir activement le renforcement de

la coopération internationale aux niveaux régional et international pour lutter contre le trafic de drogue et ses liens avec la corruption, le terrorisme et d'autres formes de crime organisé. Nous accueillons avec satisfaction toute initiative raisonnable visant à renforcer une coopération transfrontière globale et concrète.

Nous nous employons à remédier aux nouveaux problèmes et aux menaces croissantes, telles les nouvelles substances psychoactives et l'utilisation d'Internet pour le trafic de drogue. En Lettonie, nous avons déjà accompli des progrès en mettant en œuvre le système générique de placement sous contrôle des nouvelles substances psychoactives, en nous appuyant sur le système européen d'alerte rapide. Pour une efficacité accrue, nous avons également imposé une interdiction provisoire.

Les nouvelles substances psychoactives sont une question transversale qui pourra être réglée avec une efficacité encore plus grande si des solutions complexes efficaces pouvaient être appliquées à l'échelle mondiale. Nous n'avons pas à choisir une seule meilleure marche à suivre. Nous devrions associer les meilleurs éléments de différentes démarches fondées sur des données factuelles afin de trouver une solution et de nous concentrer sur les moyens de combiner une solide stratégie de santé publique et une politique de répression efficace, dans le respect des droits de l'homme universels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andrea Orlando, Ministre de la justice de la République italienne.

M. Orlando (Italie) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : En poursuivant dans le sens de la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1), je voudrais faire quelques observations du point de vue de l'Italie.

Le problème mondial de la drogue est l'un des grands défis mondiaux de notre époque. Depuis l'entrée en vigueur des conventions relatives aux drogues et de la Déclaration politique de 2009, nous avons accumulé davantage d'expérience, mais de nouveaux obstacles se sont fait jour. C'est pourquoi nous devons adapter nos politiques nationales et internationales, en renforçant les interventions qui ont prouvé leur efficacité et en modifiant celles qui n'ont pas fonctionné, en fonction des objectifs de développement durable. Je présenterai un bilan récapitulatif rigoureux des coûts et des avantages des politiques poursuivies jusqu'à maintenant sans considérations idéologiques.

La présente session extraordinaire est une occasion sans pareille de mieux faire connaître à l'opinion publique ce qui est l'objectif à terme des conventions relatives aux drogues : la santé et le bien-être de l'humanité. Nous devons tirer parti de la souplesse inscrite dans les conventions pour les mettre en œuvre de façon plus équilibrée, plus humaine et plus efficace, en veillant à ce que nos politiques de lutte contre la drogue respectent pleinement les droits de l'homme et qu'elles soient véritablement axées sur la santé.

La communauté internationale doit reconnaître pleinement la consommation de drogues comme un problème sanitaire et la toxicomanie comme une maladie multifactorielle chronique et curable, qu'il convient de traiter et non de punir. Nous devons adopter une démarche pragmatique, non idéologique, une démarche axée sur les résultats, qui encourage les États à promouvoir des politiques publiques en fonction de leur efficacité plutôt qu'en obéissant à de simples déclarations de principe. L'être humain doit être au cœur des politiques nationales de lutte contre la drogue. Nous devons garantir l'accès à tout l'éventail de mesures disponibles, qui comprend la prévention, le traitement, la réduction des risques et des effets indésirables, la réadaptation, un rétablissement complet et la réinsertion sociale, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux groupes vulnérables et aux populations mal desservies, ainsi que celles qui sont en milieu carcéral.

La prévention est un investissement d'importance cruciale pour l'ensemble de la société, dans lequel la famille et l'école jouent un rôle fondamental. Le VIH/sida est encore un problème énorme chez les personnes qui consomment des drogues injectables. Les mesures de réduction des risques et des effets indésirables se sont avérées efficaces. Près des trois quarts de la population mondiale n'ont pas accès à des soins palliatif adaptés. C'est l'une des principales lacunes du système international de contrôle des drogues, qu'il faut combler d'urgence.

Nous devons veiller à ce que les systèmes nationaux de justice pénale reflètent pleinement le principe de la proportionnalité des peines consacré dans les conventions. La législation italienne prévoit diverses mesures de substitution à la détention pour les infractions mineures et garantit l'accès aux services de santé, y compris pour les détenus. L'Italie a dépénalisé la consommation personnelle de drogues il y a très longtemps. En janvier 2016, nous avons aussi dépénalisé

certaines violations liées à la culture du cannabis à usage thérapeutique.

Nous sommes déterminés à faire barrage au trafic de drogues et à ses nombreux liens avec d'autres crimes graves, dont la corruption et le terrorisme. Nous invitons tous les États Membres à promouvoir une utilisation accrue des instruments prévus dans la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de 1988 et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, en vue de renforcer la coopération internationale des systèmes judiciaires et services de police.

M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) impose un redoublement des efforts visant à remédier aux causes socioéconomiques du problème mondial de la drogue, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes. Une coopération efficace avec la communauté scientifique, la société civile et le secteur privé est fondamentale pour l'élaboration, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques de lutte contre la drogue. Nous encourageons toutes les organisations internationales compétentes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, à resserrer leur collaboration avec la Commission des stupéfiants.

L'Italie s'oppose fermement à l'application de la peine de mort en toutes circonstances, y compris pour les délits liés à la drogue, et nous sommes déçus que les États Membres n'aient pas réussi à s'attaquer à cette question cruciale dans le document final (résolution S-30/1, annexe). Nous demandons instamment à tous les pays qui appliquent encore la peine de mort pour ces crimes d'adopter un moratoire à titre de première étape en vue de son abolition définitive.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ken Wyatt, Ministre délégué chargé de la santé et des soins aux personnes âgées de l'Australie.

M. Wyatt (Australie) (*parle en anglais*) : La présente session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue constitue une manifestation d'importance pour la communauté internationale dans le cadre des efforts déployés pour réduire la demande et l'offre illicites de drogues placées sous contrôle. L'Australie appuie le document final (résolution S-30/1, annexe) de la session extraordinaire de 2016, qui est conforme à notre propre conception, équilibrée et fondée sur des preuves scientifiques, de la lutte contre les drogues illicites.

À la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants, l'Australie a eu le plaisir d'être l'un des coauteurs de la résolution 59/11 préconise une collaboration internationale pour trouver des moyens de lutte complémentaires du placement sous contrôle de la circulation des nouvelles drogues de synthèse et des précurseurs chimiques. Au cours de l'année écoulée, l'Australie a considérablement étoffé son action nationale de lutte contre ces types de drogues, en particulier la méthamphétamine, connue sous le nom de « glace » en Australie. Une équipe spéciale nommée par le Gouvernemental, composée d'experts éminents des services de santé et des forces de l'ordre a émis l'opinion que nous ne pouvions pas trouver une issue aux problèmes dus à la consommation de drogues illicites à coups d'arrestations. Au vu des conclusions de l'équipe spéciale, nous sommes en train de mettre davantage l'accent sur la réduction de la demande et de l'offre de « glace » et de ses effets indésirables sur les personnes et les collectivités.

Un aspect essentiel de l'élaboration de notre action face à cette drogue aura été un important processus de consultation des parties prenantes, dont la société civile et les jeunes du pays. Ces consultations font depuis longtemps partie d notre stratégie de lutte contre les problèmes liés à la drogue et nous sommes fermement convaincus qu'elles revêtent une importance critique pour une intervention efficace et humaine, quel que soit le contexte, y compris nos instances internationales. Afin d'améliorer encore les efforts internationaux de lutte contre la circulation illicite de drogues synthétiques, je suis heureux d'annoncer que l'Australie a promis une contribution supplémentaire de 100 000 dollars à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, rapports et tendances (SMART), qui aide de nombreux pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication de l'information sur les drogues de synthèse.

Le grand nombre de personnes dans le monde ayant peu ou pas accès aux moyens de traitement de la douleur de type narcotique est une autre source de vive

préoccupation pour l'Australie. L'Australie a apporté son concours par le passé à plusieurs pays aux fins de la mise en place de systèmes nationaux permettant de mettre ces médicaments à la disposition des patients, tout en en empêchant le détournement. Pour faire fond sur ces travaux, je suis en mesure d'annoncer une nouvelle contribution de 100 000 dollars supplémentaires de l'Australie à l'ONUDC pour lui permettre de continuer d'œuvrer à l'amélioration de l'accès aux médicaments placés sous contrôle pour les patients qui en ont besoin. Nous espérons que d'autres États Membres se joindront à nous dans cet effort.

Dans le cadre du renforcement de l'accès aux médicaments, l'Australie a récemment promulgué une loi autorisant la culture légale du cannabis à des fins médicinales et de recherche. Le projet d'amendement à la loi australienne sur les stupéfiants permet de la mettre en conformité avec la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, tout en permettant un approvisionnement viable en produits médicamenteux à base de cannabis aux patients australiens, grâce à un programme national d'octroi de licences pour la culture du cannabis à des fins médicinales. Cette loi va nous permettre d'effectuer davantage d'essais cliniques et de mieux connaître les risques et les avantages de ces médicaments, ce qui devrait bénéficier à d'autres pays et à de nombreuses personnes.

L'Australie maintient sa position qui est que les activités de prévention et les traitements destinés aux consommateurs de drogues illicites sont un complément efficace et humain des mesures de répression. Nous préconisons activement le traitement de la question de la consommation de drogues dans le cadre d'une politique de santé publique, envisageant l'apport d'une réponse proportionnée aux infractions mineures et non violentes liées à la drogue. L'Australie continuera également de plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, y compris pour ce qui est des délits liés à la drogue.

Pour terminer, l'Australie se réjouit de contribuer à une session fructueuse, qui mette l'accent sur une approche du problème mondial de la drogue à la fois humaine et fondée sur des données scientifiques, et qui permette de faire avancer nos efforts communs en vue de réduire ses conséquences néfastes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Christina Papoutsopoulou-Diamantopoulou, Coordonnatrice nationale de la lutte contre les drogues de la République hellénique.

Mme Papoutsopoulou-Diamantopoulou (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1). Je voudrais toutefois faire quelques observations à titre national.

À l'heure où l'accès universel aux services essentiels de santé est au cœur de toute politique sociale, nous sommes appelés à contribuer à la lutte contre le problème mondial de la drogue avec de nouveaux modèles de prise de décisions et d'élaboration des politiques qui tiennent compte des changements et des progrès intervenus dans le domaine la science et dans la société. La politique grecque de lutte contre la drogue reflète les valeurs de l'Union européenne que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, le développement, l'égalité, la solidarité, l'état de droit et les droits de l'homme. À cet égard, et par-dessus tout, la Grèce appuie sans réserve l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, y compris pour les infractions liées à la drogue.

Conformément à la stratégie antidrogue de l'Union européenne et au dialogue mondial sur les politiques en matière de drogues, la Grèce a opéré un changement de paradigme en faveur d'une approche axée sur la santé, mettant l'accent sur un accès non discriminatoire à la prévention, l'intervention précoce, la réduction des risques, un diagnostic, un traitement et une prise en charge efficaces, la guérison, la réadaptation et la réinsertion sociale. Nous avons effectué ce changement en mettant à jour la législation afin de refléter notre engagement en faveur de la protection des droits de l'homme et de promouvoir une stratégie nationale équilibrée de lutte contre les drogues, qui prévoit des formes de sanction différentes, la proportionnalité des peines pour les infractions liées à la drogue, l'accessibilité des programmes de traitement, y compris dans le système pénitentiaire, et un cadre institutionnel capable de créer des synergies, de garantir la collaboration et de procéder à des évaluations.

Le monde connaît actuellement la plus grande crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. En Grèce, depuis ces dernières années, nous sommes confrontés à une situation d'urgence à laquelle nous n'étions pas préparés, avec l'afflux massif de migrants et de réfugiés dans notre pays. Dans de nombreux cas, ces personnes se heurtent à un large éventail de problèmes, notamment en ce qui concerne le logement et la santé.

Bien que la Grèce soit en proie à une profonde crise économique, elle a, à titre prioritaire, inclus dans son système national de santé l'égalité de couverture des besoins sanitaires pour les réfugiés et les migrants.

La Grèce appuie pleinement les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le respect des droits des usagers de substances psychoactives, sachant que les politiques en matière de drogues ne doivent pas être fondées sur l'incrimination des personnes qui consomment des drogues ou sont toxicomanes. De telles pratiques sont d'un autre âge et sont inefficaces en termes de coûts. Nous soulignons la nécessité de mettre en place un vaste réseau de coopération entre services permettant de planifier et de mettre en œuvre une politique de lutte contre la drogue axée sur les besoins des populations et d'incorporer toutes les approches fondées sur des données scientifiques. Ce réseau, qui rassemblerait les organismes publics, les instances scientifiques, la société civile et toutes les principales parties intéressées, refléterait le fait que les alliances sociales doivent être une condition préalable à l'élaboration de politiques antidrogue équilibrées, efficaces et centrées sur l'être humain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Elona Hoxha, Vice-Ministre de l'intérieur de la République d'Albanie.

Mme Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom du Gouvernement albanais à cette trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de participer à cet important débat. Je tiens également à remercier le Président de l'Assemblée générale de son rôle de chef de file sur cette question importante et à saluer les efforts déployés par la Commission des stupéfiants à Vienne pour diriger les préparatifs de cette session extraordinaire, y compris l'élaboration de la résolution S-30/1 que nous avons adoptée hier par consensus.

Se félicitant de l'adoption du document final, l'Albanie réaffirme son ferme attachement aux buts et objectifs énoncés dans les conventions internationales relatives au contrôle des drogues auxquelles elle est partie. Ces conventions constituent la pierre angulaire de l'action internationale face au problème mondial de la drogue. Cependant, nous regrettons profondément que le document final ne mentionne pas la peine de mort. L'Albanie a toujours exprimé une opposition ferme et sans équivoque à la peine de mort en toutes circonstances, estimant qu'elle porte atteinte à la dignité humaine. Nous tenons également à souligner que les erreurs commises dans le cadre de son application sont irréversibles.

Nous réaffirmons, en outre, notre détermination à contribuer aux efforts visant à lutter contre le problème mondial de la drogue et à promouvoir activement une société exempte de tout abus de drogues. À cette fin, la République d'Albanie a mis en place des politiques de lutte contre les drogues et leurs précurseurs. Parmi les grandes priorités de notre politique en matière de lutte contre la drogue, il y a la rédaction et l'adoption d'une législation adaptée qui soit pleinement conforme à celle des États Membres de l'Union européenne; l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue; le renforcement des capacités des services chargés de l'application des lois; le renforcement du contrôle des frontières; la mise en place d'un modèle unifié de renseignement avec la police d'État, afin que les activités de la police soient fondées sur le renseignement; la promotion de la coopération interinstitutionnelle entre tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les stupéfiants; et le renforcement de la coopération internationale.

La Stratégie nationale de lutte contre les drogues pour la période 2012-2016 donne des orientations stratégiques pour combattre ce phénomène. Ses objectifs sont de créer un environnement sûr pour la société en réduisant l'offre; de prévenir l'abus de drogues par le biais de campagnes de sensibilisation; d'atténuer le problème de la drogue en fournissant des services de traitement et de réadaptation adéquats; d'élaborer une politique de coordination et de gestion de la lutte contre les stupéfiants; et de mettre en place un système efficace pour la collecte et l'analyse des informations.

La lutte contre la culture de plantes servant à la fabrication de stupéfiants et contre la production, la distribution et le trafic de drogues reste une priorité du Gouvernement albanais. La nouvelle Stratégie nationale de lutte contre les drogues 2017-2022 doit permettre de lutter efficacement contre les aspects nouveaux de cette problématique, notamment les menaces croissantes posées par les nouvelles substances psychoactives et l'utilisation d'Internet et des médias sociaux pour le trafic de drogues.

Je tiens à réaffirmer que les conventions internationales relatives au contrôle des drogues auxquelles la République d'Albanie est partie font obligation aux gouvernements de veiller, entre autres,

à ce que les substances placées sous contrôle soient toujours disponibles à des fins médicales et scientifiques. Tout en promouvant la sécurité dans nos rues et nos communautés, nous devons aussi mettre l'accent sur la santé et le bien-être de l'humanité, qui représentent un des objectifs principaux des conventions internationales de lutte contre la drogue.

S'agissant de mettre en œuvre le document final (résolution S-30/1, annexe), nous devons reconnaître la nécessité que les politiques mondiales de lutte contre la drogue fassent passer les populations avant tout. L'Albanie appuie donc fermement une politique de lutte contre la drogue envisagée dans un contexte socioéconomique plus général, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), en vue de promouvoir la santé, la démocratie, l'état de droit et des moyens de subsistance durables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Imre Nyitrai, Secrétaire d'État adjoint aux affaires sociales et Ministre des ressources humaines de la Hongrie.

M. Nyitrai (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter M. Mogens Lykketoft, Président de la présente session extraordinaire. La Hongrie apprécie vivement les travaux préparatoires effectués par le Secrétariat et la Commission des stupéfiants. Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1). Nous souhaitons ajouter quelques observations à titre national.

La présente session extraordinaire nous offre une excellente occasion d'évaluer en temps utile les progrès accomplis et de réfléchir à la situation du problème mondial de la drogue depuis l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. La Hongrie se félicite de l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe), qui reflète des vues communes, met en relief les résultats obtenus à ce jour et identifie les problèmes nouveaux dans ce domaine. Même si nous sommes conscients que les approches et les modes de pensée varient à l'échelle mondiale en ce qui concerne le problème de la drogue, des mesures importantes ont néanmoins été prises en vue d'atteindre notre objectif ultime, à savoir incorporer au document final les réalités auxquelles est confrontée la société au niveau mondial. Le renforcement de la coopération internationale et un engagement national ferme nous permettront de formuler des messages efficaces durant l'examen de la Déclaration politique en 2019, conformément aux trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues.

Si le problème de la drogue est un phénomène de plus en plus complexe, l'émergence rapide, au cours de la décennie écoulée, de nouvelles substances psychoactives est devenue notre nouvelle réalité. Pour permettre une réaction rapide et efficace face aux problèmes que posent ces substances, la Hongrie a été un des premiers États Membres à créer un tout nouveau système de contrôle des drogues en 2012. Les réglementations récentes en matière de contrôle des drogues ont permis aux forces de l'ordre de saisir les substances potentiellement dangereuses et de renforcer la lutte contre le trafic illicite de ces substances. Dans ce contexte, la Hongrie salue le travail analytique et l'évaluation approfondie des risques effectués par l'Organisation mondiale de la Santé, qui ont amené la Commission des stupéfiants à fixer le calendrier d'un examen de plusieurs nouvelles substances psychoactives dangereuses.

En 2013, le Parlement hongrois a adopté une stratégie nationale de contrôle des drogues, qui restera en vigueur jusqu'en 2020. La Hongrie veut mener une lutte efficace et équilibrée contre le problème de la drogue, tout en renforçant son attachement aux trois conventions des Nations Unies et en faisant siens les objectifs de ces conventions en matière de santé publique. L'objectif principal de cette stratégie est de réduire la consommation de drogues illicites en menant des interventions ciblées et ancrées dans la société. Nous estimons que des initiatives de prévention multiformes, une approche axée sur le rétablissement des utilisateurs de drogues et des mesures de prévention et de répression plus efficaces en ce qui concerne la criminalité liée aux drogues sont les principaux avantages de notre stratégie. Cette stratégie nous permet de promouvoir une application plus vaste des interventions visant à réduire l'offre et la demande et de mobiliser des ressources humaines et sociales.

Nous sommes convaincus que le cadre mondial peut nous permettre de lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue, en prenant également en compte les domaines de compétence respectifs dans la législation nationale. Nous sommes disposés à mettre en œuvre les recommandations opérationnelles du document final, en étroite coopération avec l'ONU et tous les acteurs compétents.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Michael Botticelli, Directeur du Bureau de la Maison Blanche chargé de la politique nationale de lutte contre la drogue des États-Unis d'Amérique.

M. Botticelli (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dix-huit années se sont écoulées depuis la dernière session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue. Depuis 1998, nous avons accompli des progrès dans notre lutte commune contre la consommation de drogues illicites et promu une approche plus équilibrée et humaine dans la politique de lutte contre la drogue. Il nous reste néanmoins beaucoup à faire. Cette session nous offre une occasion rare d'aborder les problèmes, d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer la voie à suivre pour les pays du monde entier en matière de lutte contre le problème de la drogue.

La consommation de substances illicites demeure un problème qui ruine un nombre incalculable de vies, de familles et de communautés et dont tirent profit les organisations criminelles. Depuis la dernière session extraordinaire sur la question, nous sommes parvenus, dans une certaine mesure, à perturber les réseaux de trafic et de production partout dans le monde. C'est une entreprise cruciale, et si nous sommes encouragés par la coopération internationale en matière de lutte contre les nouvelles substances psychoactives, il faut prendre de nouvelles mesures pour lutter contre ce problème qui change rapidement de face. En outre, nos efforts en matière de répression doivent être axés sur les organisations criminelles, et non sur les personnes atteintes de troubles liés à l'usage de stupéfiants, qui ont besoin d'un traitement et de services de désintoxication.

Les États-Unis appuient fermement la réforme de la politique liée aux drogues dans le cadre des trois conventions des Nations Unies et ont entrepris des efforts d'envergure à cet égard. Des réformes critiques, notamment une approche en matière de santé publique et des investissements en vue d'améliorer l'accès aux traitements et de mettre en place des approches moins punitives dans notre système de justice pénale, sont explicitement autorisées par ces conventions.

Comme je l'ai déclaré à la réunion de la Commission des stupéfiants à Vienne le mois dernier, les États-Unis sont fermement convaincus qu'investir dans des politiques et des programmes pour aider nos citoyens constitue la solution à notre problème. Pour les personnes atteintes de troubles liés à la consommation de stupéfiants, nous devons garantir l'accès à des traitements dont l'efficacité est avérée, notamment des traitements médicamenteux. Nous devons répondre aux besoins des segments les moins bien pris en charge dans tous les pays, notamment les femmes et les enfants, les jeunes, les populations autochtones, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, les populations rurales et les personnes incarcérées. Nos politiques de lutte contre la drogue doivent répondre aux besoins uniques de tous les secteurs de notre société. Nous devons également continuer d'investir dans la recherche pour améliorer nos stratégies et nos politiques en matière de prévention de l'abus de stupéfiants et de traitement des personnes atteintes de troubles liés à la consommation de stupéfiants. La politique de lutte contre la drogue doit être fondée sur la science et la recherche.

Bien sûr, nous devons continuer de promouvoir les initiatives visant à empêcher que la consommation de drogue ne commence, et les stratégies de traitement des troubles liés à l'usage de drogues doivent être basées sur des preuves scientifiques. Des interventions de qualité doivent être menées à un stade précoce afin d'empêcher que les personnes ne développent des troubles liés à l'usage de drogues, et nous devons garantir l'accès aux services basés sur une efficacité démontrée en matière de prévention de la propagation du VIH, de l'hépatite et d'autres maladies évitables. Nous devons continuer de traiter les troubles liés à l'usage de drogues en veillant à ce que les personnes atteintes reçoivent des traitements sûrs et efficaces qui répondent aux besoins liés à leur consommation de drogue.

Aux États-Unis, nous avons commencé à mettre en œuvre des politiques pour réformer notre système de justice pénale, réduire le nombre d'incarcérations et fournir des traitements aux personnes incarcérées pour les préparer à se réinsérer avec succès dans la société. Ces politiques englobent une réforme des peines et la proportionnalité par rapport au délit commis. Une fois la peine purgée, nous devons veiller à ce que les casiers judiciaires des personnes concernées ne les empêchent pas de trouver du travail ou un logement. Leur passé ne doit pas les empêcher de se construire un avenir au sein de nos sociétés. Le Président Obama a pris des mesures pour permettre aux personnes qui ont un casier judiciaire d'avoir accès à des emplois fédéraux, et nous exhortons les gouvernements des États et les autorités locales, ainsi que les sociétés privées, à faire de même. Nous nous efforçons par ailleurs d'élargir l'accès à des traitements médicamenteux et, aujourd'hui, plusieurs

millions de personnes sont en phase de guérison aux États-Unis.

Il n'est pas facile de mettre en place des réformes, mais cela est néanmoins nécessaire si nous voulons améliorer la vie de nos citoyens et la santé de nos nations. À cette fin, le Gouvernement des États-Unis a présenté un plan qui propose une approche équilibrée entre la promotion de la santé publique et la répression. Tout en continuant de collaborer avec les pays partenaires pour lutter contre la production et le trafic de drogue et appuyer leurs initiatives en matière de réduction de la demande, nous investissons des montants plus élevés que jamais au niveau national afin d'élargir l'accès aux traitements des personnes atteintes de troubles liés à l'usage de stupéfiants. Le Président Obama a réclamé un financement supplémentaire d'1 milliard de dollars afin de garantir un traitement à tous ceux qui en ont besoin.

Les progrès que nous accomplirons à l'avenir dépendront de la coopération entre nos pays afin que tous nos citoyens puissent mener une vie saine et productive. Les États-Unis espèrent vivement que cette session extraordinaire aboutira à la réalisation de cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Sulaiman Fahad Al-Fahad, Sous-secrétaire au Ministère de l'intérieur de l'État du Koweït.

M. Al-Fahad (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation koweïtienne, c'est avec grand plaisir que je voudrais exprimer nos sincères remerciements pour les efforts déployés par tous les pays et le bureau chargé par la Commission des stupéfiants de préparer cette session extraordinaire. Nous voudrions également exprimer notre vive satisfaction concernant le consensus obtenu à Vienne, qui a permis l'adoption du document final, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe). Nous sommes prêts à apporter notre appui et notre pleine coopération pour que cette importante session soit couronnée de succès.

La délégation koweïtienne voudrait mettre en exergue le rôle essentiel que joue la Commission des stupéfiants en tant qu'entité spécialisée chargée de l'élaboration des politiques et des programmes au sein de l'ONU. La Commission des stupéfiants traite toutes les questions liées au contrôle des drogues et des substances psychotropes. Nous saluons également l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de renforcement des capacités, de coordination et de fourniture d'une assistance technique aux pays dans leur lutte contre la drogue.

Cette session extraordinaire est une excellente occasion de prendre les décisions nécessaires et appropriées pour lutter contre le fléau de la drogue, qui constitue un danger extrêmement grave pour les individus et les communautés. Cette menace pourrait saper les piliers du développement économique et mettre en péril la stabilité et l'état de droit. Par conséquent, il faut une véritable coopération internationale et une ferme détermination pour y faire face, sur la base du principe de responsabilité partagée, une responsabilité que nous devons tous assumer.

Ma délégation veut croire que notre session imprimera un nouvel élan à la réalisation de tous les buts et objectifs pertinents, y compris la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, ainsi que la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'État du Koweït accorde une attention particulière au traitement des toxicomanes et des usagers de drogues en leur fournissant les soins et les services de réadaptation nécessaires pour assurer leur réinsertion en tant que membres utiles et productifs de la société, par l'entremise de centres d'hospitalisation et de réadaptation. Nous avons été pionniers dans ce domaine en mettant en place un centre thérapeutique et de réadaptation pour le traitement des toxicomanes, qui fait appel à des techniques d'avant-garde. Nous avons également élaboré et mis en œuvre des programmes, avec la participation de différentes entités du pays, en vue de la réalisation d'un objectif précis, qui est d'offrir un traitement et des services de réadaptation à ces personnes, en assurant efficacement leur réinsertion et en leur fournissant l'éducation sanitaire nécessaire et un accompagnement psychologique.

Pour terminer, l'État du Koweït tient à réaffirmer son attachement à l'ensemble des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009 et à

la Déclaration ministérielle conjointe de 2014, dans le plein respect des droits de l'homme, de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, ainsi que des spécificités culturelles et sociales de chaque pays. Nous voudrions également mettre l'accent sur notre responsabilité commune et partagée s'agissant de faire face au problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Grand-Duché de Luxembourg.

Mme Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg salue l'organisation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui nous permet de réaffirmer notre détermination commune à nous attaquer au problème mondial de la drogue et de passer en revue les progrès accomplis depuis 2009 dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Face au problème mondial de la drogue, le Luxembourg plaide pour une approche plus équilibrée et plus intégrée privilégiant les aspects de santé publique, conformément au but original des conventions internationales de contrôle des drogues, et ceci dans le plein respect des droits de l'homme, comme mentionné dans la déclaration de l'Union européenne à laquelle mon pays s'associe pleinement. Qu'il me soit permis dans ce contexte de réaffirmer une nouvelle fois notre rejet catégorique du recours à la peine de mort en toutes circonstances.

Au moment de la dernière session extraordinaire sur les drogues en 1998, le Luxembourg comptait huit usagers de drogues à haut risque parmi 1 000 personnes dans la population active. Aujourd'hui, cette même prévalence se situe autour de cinq personnes sur 1 000. Pendant ce même temps, la mortalité et la morbidité associées aux drogues ont également diminué significativement à l'échelle nationale. Depuis 1998, nous avons adopté trois plans d'action nationaux, soumis à des évaluations externes, dont les résultats ont permis d'adapter les stratégies de réponse. Outre la diversification des mesures de prévention, de réduction des risques, d'offres de traitement et de réinsertion sociale, des projets pilotes ont été lancés, qui entretemps, sont devenus partie intégrante de la panoplie de mesures nationales d'aide aux usagers de drogues, telle que l'ouverture d'une salle de consommation de drogues sous supervision médicale ou encore un programme d'échange de seringues en prison. Le Luxembourg est aujourd'hui un des États membres de l'Union européenne avec la couverture la plus élevée d'usagers d'opiacés en traitement de substitution et avec un taux de mortalité toujours en recul.

Nous observons actuellement sur le plan national une offre significativement accrue de cocaïne, qui est à l'origine d'une hausse marquée des injections et qui est en grande partie responsable d'une recrudescence de nouvelles infections au VIH. Face à ces dynamiques émergentes, nous plaidons pour une stratégie proactive afin de contrecarrer les conséquences néfastes de nouveaux comportements d'usage, tout comme de la propagation de nouvelles substances psychoactives, et adaptative pour mieux calibrer notre réponse au problème, dans sa globalité.

Le problème mondial de la drogue est en constante évolution. Il s'agit de se donner les instruments nécessaires pour affronter les défis actuels et futurs en combinant les mesures dont l'efficacité est documentée, les bonnes pratiques et les politiques innovatrices afin de diversifier nos stratégies de réponse. Nous espérons vivement que cette session extraordinaire et la déclaration finale que nous avons adoptée (résolution S-30/1, annexe), et notamment ses recommandations pratiques, nous donneront les moyens d'aborder et de combattre collectivement le problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République d'Autriche.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1).

Je tiens d'emblée à féliciter toutes les délégations et les autres parties prenantes de l'excellent travail réalisé à Vienne, qui a abouti à l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe) à la présente session extraordinaire. Beaucoup a été fait, mais des obstacles persistent. Le problème mondial de la drogue représente un défi complexe pour la santé et le bien-être des êtres humains. Il constitue une grave menace pour la dignité humaine, le développement, la sûreté et la sécurité internationale. Nous sommes ici, à la présente session extraordinaire, pour analyser ces obstacles – des problèmes qui ne peuvent être réglés séparément mais exigent plutôt une démarche globale, intégrée et

équilibrée. S'appuyant sur les données d'expérience et les faits observés, les politiques en matière de drogues doivent reposer sur un bon équilibre entre les mesures visant à réduire la demande et celles pour diminuer l'offre. La Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue le soulignent très clairement.

Il reste difficile, à l'échelle mondiale, de faire en sorte qu'une plus grande importance soit donnée aux problèmes sociaux et de santé liés à la consommation de drogues et à la toxicomanie. À la présente session extraordinaire, nous devrions tous avoir un débat ouvert sur les solutions appropriées qui peuvent être mises en oeuvre aux niveaux national, régional et international, tout en garantissant le plein respect des droits de l'homme, des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres documents pertinents du droit international. Une attention accrue aux données scientifiques et aux éléments probants devrait nous permettre de nous attaquer à des questions essentielles et de dépasser les controverses idéologiques et les désaccords politiques. À cet égard, l'Autriche est prête à partager son expérience et ses meilleures pratiques concernant les mesures de réduction des risques et des dangers, notamment les programmes de thérapie d'entretien, d'échanges de seringues ou les traitements de substitution dans les établissements pénitentiaires.

L'Autriche est fermement attachée aux droits de l'homme. Parce qu'il s'agit d'une question transversale, une démarche fondée sur les droits de l'homme doit sous-tendre toute politique en matière de drogues. Nous déplorons le fait que le document final de la session extraordinaire ne mentionne pas la peine capitale. Nous devons débattre de l'abolition des peines qui portent atteinte à la dignité humaine et de la proportionnalité des peines imposées pour des infractions liées à la drogue. En revanche, l'Autriche se félicite de l'importance accordée au développement alternatif dans le document final. L'Autriche a à coeur de s'attaquer aux problèmes socioéconomiques liés aux drogues en prévenant la culture illicite de plantes servant à la fabrication des stupéfiants par des programmes de développement alternatif.

Le problème mondial de la drogue ne peut être réglé que par une coopération internationale efficace. À cet égard, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime basé à Vienne, l'instance directrice du système des Nations Unies pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, a démontré qu'il était le principal point de référence, compte tenu de son vaste mandat, de son expertise générale et des partenariats mis en place.

Au nom de l'Autriche, je remercie la Commission des stupéfiants de la manière responsable avec laquelle elle a préparé la session extraordinaire de 2016. Nous comptons bien poursuivre la coopération avec tous nos partenaires, y compris la société civile, avec la solide coordination de la Commission des stupéfiants et de l'Office contre la drogue et le crime, dans la perspective de 2019 et au-delà.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Royaume de Belgique.

Mme Frankinet (Belgique) : Avant tout, la Belgique se rallie entièrement aux positions de l'Union européenne, et soutient dès lors la déclaration prononcée par les Pays-Bas, qui exercent actuellement la présidence du Conseil de l'Union (voir A/S-30/PV.3).

Elle se félicite également de l'adoption du document final intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe). Ce document est important à plusieurs égards. Il confirme l'importance des buts et des objectifs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, en particulier la santé physique et le bien-être de l'humanité. Avant tout, cette approche de santé doit inspirer l'ensemble de notre politique. Deuxièmement, le document met clairement en exergue l'importance d'une politique fondée sur les données scientifiques. Enfin, il s'inscrit dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Belgique souhaite rappeler qu'une cohérence est indispensable entre ces différents éléments dans la mise en place de la politique internationale en matière de drogues. Cette cohérence implique le droit à la vie, à la sécurité, à la santé et aux soins de santé grâce à des instruments efficaces. Ainsi, la Belgique plaide pour l'abolition totale de la peine de mort, y compris pour tous les délits liés à la drogue. La peine de mort est en contradiction totale avec l'engagement international en matière de droits de l'homme et n'a montré aucune efficacité. De manière générale, la promotion des peines proportionnées à la gravité des infractions est basée sur les fondements de notre droit pénal. Ce principe sert aussi avec succès une approche de santé publique car il

permet d'orienter plus tôt et plus adéquatement vers des séries de soins efficaces.

Le droit à la santé et aux soins de santé, sans discrimination, est essentiel et doit prévaloir, que ce soit en matière de prévention, d'interventions brèves et précoces, de réduction des risques, de traitement ou, plus largement, d'intégration sociale. Des mesures de réduction des risques, tels que les programmes d'échange de seringues, le support psychosocial, et le traitement substitutif de la dépendance aux opiacés ont montré leur efficacité d'une manière extrêmement convaincante et ont donc leur place dans une politique efficace. Ce droit à la santé et aux soins de santé signifie également un accès aux substances contrôlées à des fins médicales ou scientifiques tout en prévenant leur détournement. Que 75 % de la population mondiale ne bénéficie pas d'un accès garanti à ces substances doit devenir un échec du passé. Il faut agir.

Cette situation qui mène à une souffrance humaine n'est plus acceptable au XXIe siècle. Nous nous réjouissons de l'importance donnée à ce sujet dans le document final. La Belgique continuera à mettre en avant cette question cruciale dans sa politique future, et cela tant aux niveaux diplomatique que pratique. Concrètement, la Belgique soutient le programme mondial conjoint de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Union internationale contre le cancer en finançant un projet en République démocratique du Congo pour un montant de 100 000 euros. La Belgique soutient aussi le renforcement inclusif et intégré des systèmes de santé dans les pays partenaires de sa coopération.

La tâche est grande. Le document final énumère les initiatives qui doivent être prises, dont la révision de la législation, le renforcement des capacités et des formations pour les professionnels, la mise au point des systèmes de gestion de l'offre des substances. La Belgique rappelle l'importance d'une analyse fine des besoins de sorte à assurer une combinaison d'actions efficace. Il est évident que la coopération entre agences et le rôle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de l'OMS en particulier sont cruciaux dans ce domaine. Le défi est grand et complexe, mais il est capital pour pouvoir parler d'une réussite de nos conventions et de nos politiques.

Le phénomène des nouvelles substances psychoactives est inquiétant et requiert toute notre attention. Pour diverses raisons, la Belgique est parmi les pays les plus confrontés à ce fléau tant au niveau de la production que du trafic. Avec les autres États membres de l'Union européenne, la Belgique cherchera à développer la détection des nouvelles substances arrivant sur le marché, les systèmes réglementaires ainsi que les initiatives de prévention, de réduction des risques et de traitement, ceci dans le cadre d'une coopération internationale que nous souhaitons renforcer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République fédérative du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes salutations au Président de l'Assemblée générale, M Lykketoft.

Le Brésil se félicite de la tenue de la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue. Malgré les progrès obtenus depuis la session extraordinaire de 1998, il est impératif de reconnaître que le problème mondial de la drogue, compte tenu de sa nature complexe et multidimensionnelle, demeure un défi à nos efforts nationaux, régionaux et internationaux. Parmi les défis auxquels nous devons tous faire face, il y a les décès causés par l'usage problématique de drogues, la prévalence de maladies telles que le VIH et l'hépatite, les faibles niveaux d'accès aux traitements, les traitements obligatoires, et l'incarcération des toxicomanes. Voilà pourquoi cette session extraordinaire de 2016 ne pouvait mieux tomber. Elle nous donne l'occasion d'évaluer de manière critique nos réponses au problème mondial de la drogue et de convenir de politiques plus équilibrées, plus efficaces et plus humaines.

Le Brésil est pleinement engagé dans le processus. L'évaluation des politiques que nous avons entreprises est déjà un legs important du processus. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'importance du dialogue et de l'étroite coopération que nous avons établis avec les organisations de la société civile. Elles ont été des partenaires clefs tout au long de l'action que nous avons menée. Je tiens également à souligner le caractère central de la coopération et de la coordination établies avec tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes par le biais d'entités régionales telles que la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union des Nations de l'Amérique du Sud et le Marché commun du Sud. Nos vues communes sont beaucoup plus pertinentes que les différences inévitables dues à des circonstances nationales spécifiques.

Le Brésil est attaché à la mise en œuvre de politiques basées sur des preuves et assorties d'une approche intégrée, multidisciplinaire et équilibrée. Le respect des droits de l'homme et l'accent placé sur les questions de santé publique sont au cœur même de cette approche. Nous cherchons fermement à renforcer nos politiques de lutte contre l'offre de drogues en nous concentrant sur les liens plus solides qui existent entre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent. Notre capacité à détecter et à classer les nouvelles substances gagne de plus en plus en efficacité. Dans le même temps, nous devons garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques.

Nos politiques de réduction de la demande sont basées sur la prévention, le traitement, la prise en charge volontaire et la réinsertion sociale. Ces politiques reconnaissent l'importance des programmes de réduction des risques et de prévention de la stigmatisation et de la marginalisation des toxicomanes. Notre cadre juridique met l'accent sur ces aspects et garantit que les toxicomanes ne soient pas incarcérés. Veiller à une application appropriée et équitable de ces lois reste toutefois problématique. En 2011, notre gouvernement a lancé un ambitieux programme national doté d'environ 2 milliards de dollars à investir sur quatre ans dans les activités de prévention, de soins et de sécurité publique. Quatre-vingt-dix pour cent de ces ressources ont été allouées à des réseaux d'aide sociale et de santé publique, signe d'un important rééquilibrage de nos efforts. C'est une reconnaissance de notre part qu'une politique efficace de lutte contre la drogue doit se concentrer non pas sur la lutte contre une substance, mais plutôt sur la santé et le bien-être des personnes.

Nous notons avec une profonde satisfaction que l'évolution du débat au Brésil semble être en phase avec celle, progressive, du débat multilatéral sur le problème mondial de la drogue. À cet égard, nous tenons à nous féliciter de l'adoption du document final de la présente session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe). Notre engagement commun est un pas vers un examen positif, en 2019, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009. Trois points en particulier, incorporés dans le document final, sont considérés comme importants par le Brésil.

Le premier a trait au caractère central des trois conventions relatives au contrôle des drogues, ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents, et au fait qu'ils soient assez souples pour tenir compte des différentes perspectives nationales. Le deuxième porte sur l'accent mis sur le respect des droits de l'homme et d'autres aspects transversaux, tels que la problématique hommes-femmes et l'attention à accorder aux groupes vulnérables. Le troisième est la reconnaissance du fait que les politiques en matière de drogues doivent se concentrer essentiellement sur la santé et le bien-être des personnes. En dépit de cette évolution positive évidente, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'inclure dans le document une référence à une question qui est au cœur des préoccupations du Brésil, à savoir l'abolition de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue. Nous réaffirmons notre position selon laquelle la peine de mort est une violation du droit de l'homme le plus fondamental – le droit à la vie.

Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les politiques en matière de drogues. Dans la perspective de 2019, le Brésil estime qu'il est essentiel que le débat international sur le problème mondial de la drogue porte sur deux grandes questions.

Premièrement, nous pensons qu'il faut améliorer et diversifier les indicateurs actuellement utilisés pour évaluer les politiques en matière de drogues. Nous croyons comprendre que la nature multidimensionnelle du problème mondial de la drogue exige un nouveau paramètre de mesure qui reflète mieux sa complexité. Deuxièmement, nous soulignons qu'il importe de lier les discussions sur le problème mondial de la drogue au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Je soulignerai en particulier l'objectif 10, « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». Le Brésil considère que cet objectif est un appel lancé à chacun d'entre nous pour discuter de politiques de développement alternatif qui touchent aussi au milieu urbain. C'est aussi un appel lancé pour nous demander d'intégrer une perspective raciale dans nos politiques en matière de drogues, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes ethniques exclus depuis longtemps des politiques publiques.

En conclusion, nous nous félicitons des progrès obtenus dans le cadre du processus de la session extraordinaire et soulignons la nécessité de progresser encore davantage dans la perspective de 2019.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République du Guyana.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : Le document final de cette trentième session extraordinaire, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », (résolution S-30/1, annexe), est un pas en avant important et louable fait dans le cadre de la réponse mondiale à ce gigantesque défi pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière. Le Guyana félicite la Commission des stupéfiants et toutes les délégations de ce très important résultat.

Comme le *Rapport mondial sur les drogues de 2015* de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime l'indique, quelque 246 millions de personnes dans le monde – soit 1 personne sur 20 âgées de 15 et 64 ans – a consommé une substance illicite en 2013. Les effets de ce problème sont omniprésents dans tous les pays et toutes les régions. De solides efforts de coopération sont donc nécessaires aux niveaux international et national pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue.

En tant que partie aux trois principales conventions des Nations Unies relatives aux stupéfiants et aux substances psychotropes et à d'autres instruments internationaux relatifs aux contrôle des drogues, le Guyana réaffirme son attachement à leur mise en œuvre complète et effective. En effet, notre capacité à nous attaquer au problème mondial de la drogue est essentielle pour que nous puissions atteindre les objectifs de développement durable dont nous sommes convenus.

Les efforts nationaux de mise en œuvre trouvent leur expression dans la quatrième version du plan-cadre de stratégie nationale de lutte contre la drogue couvrant la période 2016 -2020, à laquelle est apportée actuellement la dernière main. Le plan-cadre permettra de mettre en évidence, dans un cadre unique, toutes les actions et les préoccupations nationales au sujet du contrôle des drogues. Il explique les politiques nationales, définit les priorités et répartit les responsabilités en matière de lutte contre la drogue. Concrètement, il guide les plans opérationnels de tous les départements ministériels et autres organes impliqués dans la réduction de la demande, le contrôle de l'offre et tous les autres aspects de la lutte nationale contre la toxicomanie et les maux qui lui sont associés.

Les répercussions socioéconomiques du problème de la drogue, notamment sur la santé publique, les enfants, les jeunes et les familles, ainsi que ses liens avec la criminalité, entre autres, sont aussi à prendre en considération. Grâce aux efforts menés par le Ministère de la santé publique, le Gouvernement guyanien fait du traitement de la toxicomanie une priorité au niveau des soins généraux et spécialisés dans le système de santé, l'accent étant mis en particulier sur le diagnostic précoce, la prévention de l'abus de drogues et les soins de santé primaires. Les programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie sont mis en œuvre au niveau communautaire et dans les établissements de soins, et prévoient la désintoxication, des soins postcure et la réinsertion sociale.

Le trafic de drogue, lien critique entre l'offre et la demande, alimente une entreprise criminelle mondiale d'une valeur de plusieurs centaines de milliards de dollars, qui pose un problème croissant pour la stabilité et la sécurité tant mondiales que régionales. En raison de sa situation géographique, le Guyana est considéré, avec d'autres pays des Caraïbes, comme une plaque tournante stratégique des drogues en provenance des pays producteurs d'Amérique du Sud et à destination des principaux marchés internationaux d'Amérique du Nord et d'Europe.

La collaboration et la coordination à l'échelle mondiale sont essentielles si nous voulons garantir le succès à long terme de notre lutte contre le commerce transnational de la drogue. Ma délégation juge encourageant que l'action menée à l'échelle nationale pour traiter tous les aspects de la réduction de l'offre et de la demande au Guyana soit appuyée par une vaste coopération internationale, y compris aux niveaux bilatéral et régional. En fin de compte, une lutte efficace contre le problème mondial de la drogue exige une réponse intégrée, équilibrée et multidisciplinaire, sous-tendue par un sentiment de responsabilité partagée entre toutes les parties prenantes. Le Guyana continuera de déployer tous les efforts aux niveaux politique, législatif et opérationnel pour assurer une réponse efficace à l'échelle nationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de l'État d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Les effets dévastateurs de la toxicomanie dans la société sont un fléau qui n'épargne aucun pays. En Israël, comme dans tous les pays du monde, la toxicomanie a détruit des personnes, brisé des familles et dévasté des communautés entières.

Je voudrais raconter l'histoire de quelqu'un que j'appellerai « D », un jeune Israélien de la ville méridionale de Beersheba, qui n'a plus touché à la drogue depuis 13 ans et 29 jours. Dans le combat qu'il a livré pour s'affranchir de sa dépendance à la drogue, D s'est heurté à de nombreuses difficultés, mais le désir de retrouver sa fierté et de regagner le respect de sa fille l'a amené à reprendre sa vie en main. Aujourd'hui, D est un instructeur et un thérapeute certifié, qui aide d'autres personnes à se libérer de leur dépendance. Il a dit, « Lorsque j'ai commencé le processus de désintoxication, je me suis juré que si je réussissais à vaincre ma dépendance, je consacrerais tout ce que j'ai à aider d'autres personnes et à empêcher les jeunes de commettre les mêmes erreurs que moi ».

Les histoires comme celle de D démontrent pourquoi le débat d'aujourd'hui est si vital. Cette session extraordinaire nous offre l'occasion d'examiner ce qui a été réalisé et d'évaluer ce qui reste à faire pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. Israël se félicite de l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe) et de ses recommandations. Nous réaffirmons avec force notre attachement aux efforts mondiaux visant à atteindre cet objectif important. Nous réaffirmons également notre ferme appui à la Commission des stupéfiants et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui dirigent les efforts internationaux de contrôle des drogues au sein de l'ONU. Alors que nous entamons la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), il est important de souligner qu'une lutte efficace contre le problème mondial de la drogue fait partie intégrante des efforts d'ensemble que nous déployons pour réaliser les objectifs de développement durable. Un monde sans drogue est un monde plus durable.

Nous devons nous attaquer au problème mondial de la drogue avec pour but de protéger la santé et le bien-être de la société conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Notre approche doit être globale et équilibrée. Le traitement de la toxicomanie doit se fonder sur une approche axée sur les droits de l'homme, qui met l'accent sur les besoins des personnes les plus touchées. Les politiques de réduction de la demande doivent répondre aux besoins spécifiques de la population cible, les programmes devant être adaptés en fonction du sexe, de l'âge et des sensibilités culturelles. Il faut également adapter les traitements aux circonstances individuelles : c'est là le véritable sens de l'appel que nous lançons pour placer l'individu au cœur de nos priorités.

L'État d'Israël a mis au point un large éventail d'interventions et de programmes fondés sur des données scientifiques, en commençant par des activités de prévention destinées aux enfants dès leur plus jeune âge et qui couvrent l'ensemble du cycle scolaire. Notre objectif est de promouvoir des modes de vie sains et positifs et d'encourager la participation des parents. Nous avons pour responsabilité de veiller à ce que tous nos enfants aient toutes les chances de réussir.

Le fléau de l'abus de drogues touche tous les secteurs de la société, et il nous faut donc fournir des solutions couvrant un large éventail de personnes. En Israël, une large gamme d'options thérapeutiques est offerte à ceux qui en ont besoin. Les interventions sont adaptées aux jeunes à haut risque, aux patients souffrant de maladies chroniques multiples, aux détenus et aux prisonniers, aux sans-abri et à d'autres personnes en difficulté. Nous nous sommes fermement engagés à faire en sorte que toutes les personnes, indépendamment de leur origine ou de leur situation, obtiennent l'aide qu'elles méritent. Israël estime qu'aucune approche globale n'est complète si l'on ne donne pas à ceux qui en ont besoin accès à des mesures de réduction des risques. Ces mesures se sont révélées efficaces pour réduire la propagation du VIH et d'autres maladies transmises par voie sanguine.

La pandémie de l'abus des drogues est un défi qui touche le monde entier, de sorte qu'il faudra un engagement mondial pour la combattre. Il est de notre responsabilité commune de partager les meilleures pratiques et d'échanger les informations. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Israël offre des cours de formation annuels dans les pays en développement, qui visent à améliorer la formation des professionnels travaillant dans le domaine du traitement de la toxicomanie. Cette collaboration s'est intensifiée l'été dernier, avec l'organisation d'une formation destinée au personnel des bureaux régionaux de l'ONUDC dans le monde. Ce cours a été donné par des professionnels israéliens aux côtés de fonctionnaires du siège de l'UNODC à Vienne, marquant une nouvelle étape historique dans notre coopération croissante.

La coopération internationale est également essentielle pour relever efficacement les nouveaux défis posés par les nouvelles substances psychoactives. En 2013, Israël a promulgué une législation pour lutter

contre les nouvelles substances psychoactives, qui autorise la prise de mesures d'urgence ou temporaires. L'aspect clef de cette approche consiste à mettre l'accent sur les vendeurs et les producteurs plutôt que de pénaliser les consommateurs. Nous devons faire la distinction entre ceux qui profitent de l'usage de drogues et ceux qui en souffrent.

Tout en respectant la souveraineté de chaque État, nous recommandons que les pays appliquent le principe de la proportionnalité des peines dans leur système judiciaire. En Israël, l'idée selon laquelle une condamnation pénale doit être proportionnée à la gravité de l'infraction est un principe directeur. Le cas échéant, le système de justice pénale applique également des peines de substitution à l'incarcération, notamment des programmes de traitement, des travaux d'intérêt général ou l'imposition d'amendes. Une attention particulière est accordée aux mineurs dans notre système de justice pénale, qui fait du traitement et de la réadaptation des mineurs sa priorité absolue.

Il a fallu 18 ans à la communauté internationale pour qu'elle se réunisse de nouveau afin d'examiner le problème mondial de la drogue. En hébreu, 18 se dit « chai », ce qui signifie aussi « vie ». Œuvrons ensemble pour sauver la vie de millions de personnes touchées par l'abus de drogues. Aujourd'hui, le monde s'est engagé à ne laisser personne de côté. Nous devons saisir cette occasion pour intensifier nos efforts, nouer des dialogues constructifs et nous engager en faveur de l'objectif global qui est de mettre fin au fléau de la toxicomanie.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 48/5 du 13 octobre 1993, je donne maintenant la parole à M. Guy Vinet, observateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

M. Vinet (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette session extraordinaire ouverte à tous. La question dont nous débattons depuis deux jours et sur laquelle nous nous pencherons de nouveau demain est extrêmement importante aux yeux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et je vais prendre quelques minutes pour attirer l'attention de l'Assemblée sur ce que peut faire l'OSCE pour contribuer à régler ce problème.

La valeur conjuguée du trafic d'héroïne qui passe par le nord et les Balkans entre l'Afghanistan, la Fédération de Russie et l'Europe est estimée à 30 milliards de dollars par an. Le nombre de jeunes Européens qui consomment du cannabis était estimé à 14 millions en 2014. Le nombre de nouvelles substances psychoactives suivies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) était de 640 en 2015. Ces statistiques impressionnantes nous donnent une idée de l'échelle du problème.

Le problème mondial de la drogue touche tous les aspects du développement, notamment l'environnement, ainsi que les questions économiques et sociales. Il pose également une grave menace à la paix et à la sécurité dans un certain nombre de pays participants à l'OSCE et de pays Partenaires pour la coopération. Ses effets principaux touchent la jeune génération, et ce problème a des conséquences à long terme qui peuvent s'étendre sur de nombreuses années et toucher tous les groupes sociaux. La lutte contre les menaces transnationales que posent les drogues illicites relève de notre responsabilité commune et partagée, comme l'ont souligné la plupart des orateurs qui m'ont précédé, notamment le Président.

L'OSCE est l'organisation mondiale la plus importante créée en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Elle réunit 57 États participants de Vancouver à Vladivostok et 11 Partenaires pour la coopération dans la Méditerranée et en Asie. Elle reconnaît le rôle directeur que joue l'ONU dans la lutte contre les drogues illicites et le détournement de précurseurs chimiques. Nous tenons à souligner le rôle positif que joue l'ONUDC et l'importance que revêt la coopération avec cet organe, et nous souhaitons renforcer nos liens existants avec, entre autres, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe et INTERPOL, et ce afin de renforcer l'efficacité de l'assistance à la région de l'OSCE.

Sur la base de ses avantages inhérents – une approche globale en matière de sécurité, des décisions basées sur le consensus et une adhésion ouverte à tous – l'OSCE a présenté des recommandations spécifiques à la Commission des stupéfiants sur les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session extraordinaire. Le Conseil des ministres de l'OSCE, tenu à Belgrade en 2015, a adopté une déclaration sur les activités menées par l'OSCE à l'appui des efforts mondiaux en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue, et les ministres ont à cette occasion appelé les États participants à appuyer les recommandations

portant sur l'application des trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues; à adopter une approche intégrée et équilibrée comportant des mesures destinées à réduire l'offre et la demande et à promouvoir la coopération internationale; et à faciliter les partenariats avec le secteur privé et la coopération entre les secteurs de la santé publique, de l'éducation et de la répression. Les ministres ont souligné que la lutte contre le trafic de drogue devait s'accompagner d'efforts visant à lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et d'autres formes de criminalité organisée. Grâce aux avantages comparatifs dont bénéficie l'OSCE, à savoir notamment un réseau d'institutions pluridimensionnelles et 17 opérations de terrain, nous continuerons de fournir aux États qui demandent à participer – et qui sont également des États Membres de l'ONU – un appui adapté pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

Les engagements de l'OSCE, notamment son cadre stratégique pour les activités de police, son concept de lutte contre la menace des drogues illicites et le détournement de précurseurs chimiques et son conceptde gestion de la sécurité aux frontières, lui ont permis de jeter des bases solides pour mener sa lutte contre les drogues illicites. Les activités pertinentes de l'OSCE apportent une contribution conséquente à la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et s'effectuent dans le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

Pour conclure, l'OSCE est un multiplicateur de force. Nous appuyons nos États participants et les Partenaires pour la coopération par l'intermédiaires d'opérations de terrain transversales et d'institutions chargées d'atténuer le problème mondial de la drogue. Nous renforçons la coopération mutuelle entre les divers acteurs internationaux, régionaux et nationaux afin de contrer le problème mondial de la drogue. Nous faisons appel aux compétences régionales afin de créer des conditions qui permettront aux personnes de vivre sans avoir à craindre pour leur sécurité du fait du problème mondial de la drogue. L'avenir du monde est ici et aujourd'hui, et je souhaite plein succès à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sargsyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous sommes une fois de plus contraints de prendre la parole pour réagir aux commentaires du représentant de l'Azerbaïdjan. Je tiens à souligner que le chef de la délégation de l'Azerbaïdjan, le Vice-Premier Ministre Ali Hasanov, a consacré près de la moitié de sa déclaration hier (voir A/S-30/PV.1) à une attaque contre mon pays et à des spéculations basées sur des réflexions nationales étroites. Sa déclaration n'était pas conforme aux objectifs de cette session extraordinaire; de fait, elle constitue un abus de ses prérogatives dans cette enceinte. La description azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh en tant que terre de production de drogues et voie de transit est fantaisiste et illustre l'incapacité de ce pays à accepter le fait qu'une gouvernance pleinement fonctionnelle et responsable est en place dans le Haut-Karabakh.

Il n'est pas surprenant que l'Azerbaïdjan soit la seule source de ces informations, car dans la vie réelle et au sein de la communauté internationale, ses fantasmes ne sont pas confirmés par les faits. L'Azerbaïdjan ne peut tout simplement pas tolérer l'existence d'un Haut-Karabakh démocratique, qui exerce pleinement et de manière responsable son droit à l'autodétermination et s'emploie à bâtir des institutions démocratiques et responsables, en promouvant l'harmonie sociale, la dignité et la consolidation des liens publics après avoir longtemps subi l'imposition par l'Azerbaïdjan d'un régime oppresseur, brutal et despotique sur son propre territoire. Les violations persistantes des droits de l'homme par l'Azerbaïdjan sur son territoire, les attaques incessantes et les incarcérations que subissent des représentants de la société civile, des médias et des défenseurs des droits de l'homme, auxquelles s'ajoute la diffusion de l'intolérance et de la haine à l'égard des Arméniens, sont les causes profondes du militarisme aventurier criminel de ce régime.

La réaction militaire agressive de l'Azerbaïdjan face à un peuple qui aspirait à exercer pacifiquement son droit à l'autodétermination ne fait que légitimer ces aspirations et prive l'agresseur de toute autorité sur ce peuple. L'Azerbaïdjan a bafoué tout engagement

en faveur de la paix et de la sécurité dans la région lorsqu'il a lancé une opération à grande échelle contre la population du Haut-Karabakh dès les premières heures du 2 avril. En violation de l'accord de cessez-le-feu trilatéral conclu en 1994 par l'Azerbaïdjan, le Haut-Karabakh et l'Arménie, l'Azerbaïdjan a lancé une attaque odieuse contre le Haut-Karabakh à l'aide d'artillerie lourde, de véhicules blindés, de chars et de moyens aériens. Cette agression militaire s'est caractérisée par une brutalité déshumanisante, avec des meurtres de civils, des décapitations rappelant les méthodes de l'État islamique, des mutilations et d'autres atrocités. Plus inquiétant encore, cette barbarie a été célébrée en public et dans les médias sociaux, ce qui représente un affront au monde civilisé.

Il s'agit d'une violation flagrante des instruments internationaux fondamentaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention de Genève de 1949 et ses protocoles, et elle a été dûment portée à l'attention du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette agression militaire commise par l'Azerbaïdjan a également causé des dégâts importants aux biens et installations publics et privés dans le Haut-Karabakh.

Les allégations selon lesquelles le Haut-Karabakh serait à l'origine de l'escalade qui a commencé en avril sont absolument sans fondement, puisque les faits et des témoignages solidement étayés prouvent le contraire. Le Haut-Karabakh et l'Arménie n'ont aucune raison, aucun motif ni aucun intérêt à violer le cessez-le-feu et à mener une offensive militaire. L'Azerbaïdjan a rejeté toutes les propositions de médiation, y compris les appels à la mise en place de mesures de renforcement de la confiance entre les parties au conflit, comme la création d'un mécanisme d'enquête pour prévenir les violations du cessez-le-feu et le retrait des tireurs embusqués le long de la ligne de contact. L'Arménie et le Haut-Karabakh ont accepté les mesures proposées par les médiateurs.

Dans les années 90, l'Arménie et le Haut-Karabakh ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés. Cependant, contrairement à l'Azerbaïdjan, ni l'Arménie ni le Haut-Karabakh ne se sont jamais servis du sort des personnes déplacées et des réfugiés à des fins politiques et ont consacré leurs ressources limitées pour les aider à s'intégrer pleinement. Si les dirigeants de l'Azerbaïdjan avaient vraiment voulu trouver une solution durable pour les populations touchées, ils l'auraient fait au cours des deux décennies écoulées. Au lieu d'utiliser son budget, essentiellement financé par les pétrodollars, pour trouver une solution durable à cette question, l'Azerbaïdjan a choisi de l'exploiter et d'utiliser ses pétrodollars pour acheter des armes et du matériel militaire en très grandes quantités.

Non seulement l'Azerbaïdjan ne respecte pas les travaux de cette session extraordinaire, mais il se sert de cette tribune et d'autres instances pour répandre de fausses informations, poursuivre sa rhtétorique belliciste et induire la communauté internationale en erreur. Voilà comment la délégation azerbaidjanaise contribue à faire avancer notre importante session sur le problème mondial de la drogue. Au lieu de faire de la propagande sans fondement et de prendre en otage notre session, la délégation azerbaïdjanaise aurait dû donner des détails sur le nombre croissant de cas de trafic de drogue sur son territoire et aborder la question de l'abus de drogues au sein de sa population, étant donné que selon plusieurs rapports internationaux, l'Azerbaïdjan est un pays de transit de plus en plus prisé pour le commerce illicite des stupéfiants et fait partie des pays qui ont les taux les plus élevés d'usage de drogues injectables, avec un taux trois fois supérieur à la moyenne mondiale.

Il est impératif que l'Azerbaïdjan réponde de ses actes qui ont mené à l'escalade dans la région et porté atteinte à la paix et à la sécurité régionales. Il faut condamner toute position qui, au sein de la communauté internationale, se fonde sur des préjugés ou sur l'appartenance religieuse. Il faut également interdire à l'Azerbaïdjan de continuer à rechercher le forum le plus accommodant, à manquer de respect à l'Organisation des Nations Unies et à dénaturer les objectifs et le fond des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et autres documents pertinents, et insister pour qu'il s'engage en faveur d'un règlement pacifique du conflit selon les modalités établies au niveau international de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. J'espère que la délégation azerbaïdjanaise réfléchira aux questions que j'ai portées à l'attention de l'Assemblée générale.

M. Rafiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous sommes désolés de devoir prendre la parole à nouveau à la fin de la journée. Cependant, les déclarations diffamatoires de la délégation arménienne nous obligent à réagir aux accusations sans fondement

que nous venons d'entendre concernant mon pays. Les propos de l'Arménie sont pour le moins surprenants, étant donné que, hier, dans sa réponse à notre déclaration, la délégation arménienne s'est plainte de ce que l'Azerbaïdjan s'était écarté de l'ordre du jour de la séance. Or la déclaration que nous avons entendue aujourd'hui n'a rien à voir avec les questions de fond relatives à cet ordre du jour.

Hier et aujourd'hui, la délégation arménienne a fait référence au *Rapport mondial sur les drogues* de 2015 et a émis des critiques concernant la situation en Azerbaïdjan en matière de drogues. Il est bon de constater que la délégation arménienne a commencé à lire le *Rapport mondial sur les drogues*, car la délégation arménienne à Vienne ne savait rien des faits figurant dans les rapports précédents. En ce qui concerne le rapport lui-même, nos autorités – contrairement à celles de l'Arménie, qui mènent des activités criminelles sur le territoire azerbaïdjanais et dissimulent les véritables statistiques sur la situation du pays en matière de drogues – ont toujours été en faveur de la transparence. Elles fournissent à la communauté internationale des statistiques fiables et appuient les efforts de nos services de répression pour saisir les stupéfiants qui transitent par l'Azerbaïdjan ou sont destinés à ce pays.

Le représentant de l'Arménie prétend que les territoires occupés ne sont pas incontrôlés, mais bien sous le contrôle effectif du Haut-Karabakh. Je voudrais lui suggérer de lire le *Rapport mondial sur les drogues* de 2010, qu'il a mentionné hier et qui indique clairement que les 132 kilomètres de la frontière méridionale de l'Azerbaïdjan qui ne sont pas contrôlés en raison de ce conflit non réglé sont une cause majeure de la menace que représente la drogue dans la région.

En ce qui concerne ses commentaires sur les droits de l'homme, il est curieux que le représentant de l'Arménie, le pays qui est responsable au premier chef du déclenchement de la guerre, qui est coupable d'actes d'agression contre l'Azerbaïdjan, qui effectue un nettoyage ethnique à grande échelle, qui a commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres crimes odieux pendant le conflit et qui défend une idéologie ouvertement raciste, ait désormais la prétention de critiquer l'Azerbaïdjan sur des questions se rapportant à des notions telles que la paix, les droits de l'homme, les négociations et le règlement des conflits. Un pays dont la moitié de la population a quitté son territoire n'a pas le droit de parler de droits de l'homme. Tous les grands défenseurs des droits de l'homme ont quitté l'Arménie; tout récemment, l'un d'eux s'est même réfugié en Azerbaïdjan. Le représentant de l'Arménie doit bien savoir que ce qu'il considère comme l'exercice du droit à l'autodétermination par le groupe ethnique minoritaire arménien vivant en Azerbaïdjan a été clairement qualifié par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que d'autres organisations internationales compétentes, d'usage illégal de la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'Azerbaïdjan, qui subit les conséquences de l'occupation d'une partie de son territoire et du déplacement forcé de centaines de milliers de ses citoyens, est la partie qui a le plus intérêt à parvenir à un règlement rapide et négocié du conflit et à ce qu'il soit mis fin aux conséquences de celui-ci. L'Arménie, qui est loin de partager cet intérêt et veut exploiter l'issue favorable de ses opérations militaires, cherche à consolider le statu quo actuel de l'occupation et, en fin de compte, à imposer une situation de fait accompli.

La délégation arménienne spécule lorsqu'elle évoque des allégations de mauvais traitement de soldats arméniens sur le territoire de l'Azerbaïdjan et des violations du droit international humanitaire qui auraient été commises par l'Azerbaïdjan. Par ces spéculations, le Gouvernement arménien cherche uniquement à faire oublier à sa population ses propres échecs et à se dérober à ses responsabilités pour les crimes qu'il a commis. Comme nous l'avons souligné hier, plus de 80 % des 92 militaires qui ont été tués lors des derniers affrontements appartenaient – selon les déclarations officielles de l'Arménie – aux forces armées de la République d'Arménie. La question qui se pose dès lors est de savoir ce que les soldats arméniens faisaient sur le territoire de l'Azerbaïdjan. Il s'agit d'une preuve supplémentaire de l'implication directe de l'Arménie dans l'occupation des territoires azerbaïdjanais et de son contrôle effectif de ces territoires en tant que puissance occupante.

Le 9 avril, le Comité international de la Croix-Rouge a facilité le rapatriement des dépouilles des soldats azerbaïdjanais décédés, depuis la partie contrôlée par l'Arménie. Le parquet militaire de la République d'Azerbaïdjan et les personnes qui ont procédé à l'examen médicolégal ont constaté de nombreux signes de mauvais traitements sur les corps de ces soldats, y compris des blessures au niveau des yeux causées par des objets contondants, des blessures au niveau du

cuir chevelu, des oreilles coupées, des os brisés et des bouches lacérées.

La délégation arménienne a condamné l'Azerbaïdjan en disant qu'il s'opposait à la création d'un mécanisme d'enquête. Contrairement à ce que dit l'Arménie à propos de l'Azerbaïdjan, mon pays n'est nullement opposé à des enquêtes, quelles qu'elles soient, qui permettraient d'établir la vérité. Bien au contraire, l'Azerbaïdjan n'a de cesse de demander qu'une enquête soit menée sur les violations du droit international, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui ont été commis. C'est dans l'intérêt de l'Azerbaïdjan et de la communauté internationale, mais pas dans celui de la junte militaire de l'Arménie, qui est dirigée par des criminels.

Enfin nous transmettons à la dictature militaire arménienne les salutations des forces armées azerbaïdjanaises envoyées depuis les hauteurs libérées de Talysh et de Lalatapa, ainsi que du village de Seysulan.

La séance est levée à 17 h 30.